



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











# MERCURE

## GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

## LE DAUPHIN.

FEVRIER 1699.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle  
du Palais, au Mercure Galant.



**O**N donnera toujours un Volume  
nouveau du Mercure Galant le  
premier jour de chaque mois, & on le  
vendra trente sols relié en Veau, &  
vingt-cinq sols en Parchemin.

**A P A R I S ;**  
**Chez G. DE LUYNES, au Palais, dans**  
**la Salle des Merciers, à la Justice.**  
**Et MICHEL BRUNET, grande Salle**  
**du Palais, au Mercure Galant,**

**M. DC. XCIX.**

*Avec Privilège du Roy*



## A V I S.

**Q**uelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

A ij

## AVIS.

*prie seulement ceux qui les envoient, & sur tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.*

*Le Sieur Brunet qui debite presentement le Mercure, a rétabli les choses de maniere, qu'il est toujours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin, Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure*

## A V I S.

longtemps avant qu'il soit arrivé dans les Villes éloignées; mais aussi ces Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre sitôt qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant que l'on en fasse le débit. & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont lu eux & quelques autres à qui ils le prêtent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voie dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire

A iij

## A V I S.

*les paquets luy-mesme, & de les faire porter à la Poste ou aux Messagers, sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose généralement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'estre content.*



# MERCURE GALANT

FEVRIER 169



**I**L n'y a point d'Etat qui  
aussi-tost après une l n  
gue & forte Guer e,  
puisse jouir aussi pleinement  
des fruits de la Paix, que lors  
que cette Paix a duré long-  
temps, & sur tout, quand la  
A iiii



## 8 MERCURE

terre manquant à estre feconde à son ordinaire, les Saisons font la guerre aux hommes, & troublent par leur déreglement le calme qu'ils venoient de se procurer par leurs Traitez. On peut dire que le Roy, pour mettre la France en repos, a mis fin à l'une & à l'autre guerre. Il a vaincu les hommes, & leur a imposé la Paix; & par la maniere dont il est entré dans les besoins de son peuple, & par les grands soins que ce Monarque a pris de faire venir des bleds de toutes parts, s'il n'a

## **GALANT: 9**

pû empêcher le desordre des Saisons , parce que c'est une chose qui est au dessus des forces humaines , il a du moins empêché que les Sujets n'en ayent receu tout le mal qu'ils auroient souffert sans la bonté genereuse , & la judicieuse prévoyance.

Je vous envoie une Lettre qui plaira sans doute à tous les Sçavans de vostre Province. Elle est de M<sup>r</sup> Martel , adressée à M<sup>r</sup> Roubin , de l'Academie Royale d'Arles.

10 **MERCURE**

*A. Toulouse ce 15 Janvier 1699.*

**M**ONSIEUR.

Pour répondre aux engagements que nous avons pris d'entretenir une mutuelle correspondance , profitant du loisir que mon retour de la campagne commence à me donner, je vous fais part de la distribution du Prix que nos Messieurs de la Société des belles Lettres avoient proposé sur ce Problème de Physique , *Quelle est la cause*

## **GALANT.** II

*de la chute des corps pesans.* Mais vous voulez bien que je réponde auparavant aux objections ingénieuses de vostre illustre Ami, qui prétendoit qu'on ne devoit pas comprendre la Philosophie sous le nom des belles Lettres. Je ne vous citeray pas pour le convaincre M<sup>r</sup> de Furetiere, qui embrasse un sentiment opposé. J'employeray plutôt l'autorité de Cicéron, qui n'a point séparé la Philosophie de l'Eloquence, l'une des plus nobles parties des belles Lettres. J'avouë qu'autrefois la Philoso-

## 12      **MERCURE**

phie, de la maniere qu'on l'enseignoit, estoit peu digne de ce nom. Elle nous paroist encore dans les Ecrits qui nous restent des anciens Philosophes, fort seche, fort confuse, estant plûtoſt appuyée sur l'incertitude des raisonnemens vuides, que sur l'experience & sur les démonſtrations. Il ſemble après cela que les Anciens avoient quelque raiſon de croire que la vérité estoit comme enſevelie dans la profondeur d'un puits ; mais ils pouvoient prendre des voyes plus nobles & plus ſeures pour l'en

## **GALANT.** 12

retirer, & c'est ce qu'on a fait heureusement dans ce siècle, où la Philosophie dégagée de cette barbarie qui l'empêchoit de paroître dans le grand jour, se montre avec tous ses agrémens. Aussi elle entre dans le commerce du monde poli, pour y faire le sujet des conversations, & s'insinuant jusque dans les Cercles & dans les Ruelles, elle merite d'estre regardée comme une des plus nobles parties des belles Lettres. L'on voit en effet la même différence entre l'une & l'autre

## 14 MERCURE

Philosophie, que l'on remarque dans les Pierres précieuses encore brutes, & celles qu'une main industrieuse a polies & parées de toutes les graces qui en font le plus grand prix. Voilà, Monsieur, le précis des raisons qui ont engagé notre Société à faire de la Philosophie la matiere de ses entretiens; car je ne compte presque pour rien la passion qu'on a dans cette Province pour cette science, ny les merveilleux progrès qu'on y fait tous les jours. Vous serez convaincu de l'un & de l'autre.

tre par le recit que je continueray à vous faire de ce qui se passa de plus particulier le jour de la distribution du Prix, afin de satisfaire vostre louable curiosité pour tout ce qui regarde les belles Lettres. Le Prix dont on récompensa le Victorieux estoit une medaille d'argent. Elle representoit d'un costé une Pallas donnant un Prix, & de l'autre une ruche d'Abeilles renversée, à travers laquelle paroissent la cire & le miel, avec ces paroles autour, *Condita labore*, que nostre Societé a prises pour Devises. J'ay



## 16 **MERCURE**

reçu plusieurs Dissertations de divers endroits sur cette matiere, toutes sçavantes, & qui font connoître le bon goust de ce siècle pour la Physique; mais celle qui a esté jugée la meilleure, est l'ouvrage du Pere Sagens, Minime, illustre disciple du Pere Maignant, dont il vient de donner au Public la Vie en Latin, digne de la curiosité des Sçavans. La Philosophie Scolastique qu'il a composée, qui comprend les opinions particulieres de ce grand homme, & qu'il va faire im-

# **GALANT:** 17

primer, fera encore mieux  
connoître son genie heureux  
pour la découverte & pour  
l'explication des causes Phy-  
siques. Vous n'en serez pas  
surpris, Monsieur, vous qui  
n'ignorez pas combien cet Or-  
dre a donné dans ce siècle de  
grands Genies, nez pour tou-  
te sorte de sciences; vous, dis-  
je, Monsieur, qui estiez Ami  
particulier du Pere Vinci, que  
son merite éminent vous en-  
gagea de recevoir dans vostre  
illustre Academie d'Arles. Ce-  
pendant vous agréerez que  
je vous fasse en peu de mots

*Février 1699.*

**B**

## 18 **MERCURE**

l'analogie de cette belle Dissertation, où l'Auteur prétend montrer que tous les Philosophes Anciens & Modernes, se sont trompez, quand ils ont crû que les mouvemens de projection, de reflexion, de ressort, de transport, &c. dépendoient également d'une force agissante; car quoy que ces derniers en dépendent, les premiers dans son opinion en sont absolument indépendans, & n'ont uniquement besoin que de la privation de cette force qui seroit nécessaire aux corps pesans pour se

## **GALANT.** 19

soutenir. Ainsi une pierre pour tomber n'a besoin d'aucune force agissante, car cette force seroit ou interieure, ou exterieure. Elle n'est pas, dit il, interieure, parce qu'estant interieure elle prendroit son origine, ou du centre vers la circonference, ou de la circonference vers le centre, auquel cas la pierre ne tomberoit pas, ou bien elle feroit son effort le long des lignes transversales, & alors cette pierre située dans un certain sens tomberoit, mais elle monteroit aussi si on la situoit dans un sens

B ij

## 20 MERCURE

contraire , comme il est aisé de concevoir par l'exemple d'un arc bandé , qui décoche la flèche indifferemment en haut ou en bas , à droit ou à gauche , selon la direction de la force. Sur ce principe une pierre située horizontalement dans le sens de la direction de la force interieure qu'on veut luy attribuer , se mouveroit continuellement par elle-même , ce qui est contre l'experience. Mais ce qui est également contre le bon sens , c'est que les Sectateurs d'Aristote prétendent que cette force

interieure , qu'ils appellent pesanteur , cause le mouvement de chute dans la pierre , & cause ensuite son repos après la chute , comme si deux effets contraires pouvoient dépendre d'un même principe. Nostre Auteur fait voir ensuite que la force agissante dont nous parlons ne sçauroit estre exterieure , & pour le prouver , il entre dans un détail exact de tout ce que les Philosophes ont dit sur la chute des corps pesans , causée , ou par des corpuscules terrestres qui les attirent , ou par

## 22 MERCURE

des corpuscules celestes qui les repoussent. Il montre au long le ridicule de ces deux anciennes opinions, & particulièrement de celle que Gassendia voulu renouveler dans ce siècle, touchant ces corpuscules crochus, auxquels il prétendoit que la nature eust donné le soin de faire descendre les corps pesans ; mais voicy une preuve demonstrative qui combat également ces deux opinions. C'est que comme selon les principes de l'une & de l'autre, une Meule de Moulin, par exemple, n'a de

## **GALANT: 23**

foy aucune force pour tomber, estant libre au milieu de l'air, comme on le suppose, il ne seroit pas besoin d'un moindre nombre de corpuscules de la part de la terre pour l'attirer, que pour la repousser en haut; ce qui n'est pas croyable, ou bien il en faudroit supposer davantage du costé du ciel pour precipiter en bas cette Meule de Moulin, que pour courber la feüille d'un arbre; ce qui est contre toute vraysemblance. Mais il s'ensuit encore d'autres faussetez de cette opinion. Si deux corps



## 24 MERCURE

pesans, par exemple, estoient dans une même ligne perpendiculaire, ou celuy qui seroit le plus près de nous, seroit attiré avec plus de force par les corpuscules de la terre, ou celuy qui seroit le plus éloigné seroit repoussé avec plus de vitesse par les corpuscules du ciel, ce qui est contraire à l'expérience. Il attaque ensuite Descartes, & prouve que son opinion pour estre plus ingenieuse, n'est pas moins insoutenable, n'estant fondée que sur ce qu'il suppose que la terre tournant au-

tour

tour de son centre, la matiere qui l'environne tourne avec plus de vitesse, en faisant effort à s'éloigner du centre de son tourbillon par les secantes, lequel effort est commun, comme il prétend, à tous les corps terrestres ; mais parce que cette matiere par sa plus grande fluidité fait plus d'effort, c'est par ce plus grand effort à s'éloigner du centre de son tourbillon qu'elle les oblige à s'en approcher, & cause ainsi leur chute. Or cette supposition d'une matiere qui tourne autour de la terre

*Fevrier 1699.*

C

## 26 MERCURE

avec tant de vitesse , & qui néanmoins dans un temps calme ne fait pas voltiger une plume , est purement imaginaire , & cet effort qu'on luy attribue à s'éloigner du centre de son tourbillon par les sécantes plutôt que par les tangentes , ne l'est pas moins, étant contraire à une infinité d'expériences. Enfin quand même tous ces prétendus efforts seroient véritables, l'Auteur soutient qu'ils seroient absolument opposés à la chute des corps pesans ; car si l'on ne considère pas inutilement

la matiere qui est aux costez de la pierre qu'on suppose en l'air, n'est-il pas vray que celle qui luy est au dessous, en s'efforçant à s'éloigner du centre de la terre, doit aussi plutôt l'en éloigner que l'en approcher, & à l'égard de celle qui est au dessus, il est évident que par ce même effort elle ne peut luy faire la moindre impression. Enfin il conclut que les mouvemens de chute ne doivent plus estre considerez dans l'ordre de la nature que comme des effets privatifs, qui dépendent uni-

## 72    **MERCURE**

quement de la privation de la cause , qui seroit necessaire , afin que les corps pesans se pussent soutenir d'eux - mêmes , ce qu'il explique par cette comparaison. Si Dieu cessoit un seul moment de concourir à la conservation d'une creature , cette creature seroit à l'instant anéantie , c'est à dire , qu'elle décherroit de son existence par la seule privation de la force qui luy est necessaire pour estre soutenue , & de même une pierre , par cela seul qu'elle est privée de la force qui luy est necessaire

pour estre soutenuë, elle doit necessairement tomber. Notre Auteur ajoute plusieurs autres éclaircissemens à son opinion. Il répond à des objections tres subyiles, & c'est par des Réponses qui ne le sont pas moins, qu'il termine sa Dissertation. La distribution du Prix se fit la veille de Saint Louïs, dans le Salon du sçavant M<sup>r</sup> de Malepeire, où les Conférences Académiques avoient autrefois commencé, & où même M<sup>r</sup> Pellisson s'estoit distingué par des pieces d'Eloquence qu'il

## 30 **MERCURE**

y portoit, & fort souvent sans préparation. Il y eut un grand concours de personnes de merite, qui se firent un plaisir d'assister à cette action. Quelques-uns de nos Messieurs y firent des Discours tres-polis & tres solides sur cette matiere. Enfin je lûs cette Dissertation, qui fut universellement applaudie, & l'Auteur se trouva dans cette Assemblée, où il receut avec sa modestie, des mains de M<sup>r</sup> de Malepeire, le Prix que meritoit son Ouvrage. Je suis, Monsieur, vostre, &c.

Le 11. du mois passé le Chapitre de Saint André de Bordeaux ayant appris que M<sup>r</sup> de Besons, leur Archevêque, devoit arriver, députa M<sup>rs</sup> Fournier, second Archidiaque, Saintout, Gay, de Pontac, Docteur de Sorbonne, Bentsman, & de Boucaud, Chanoines. Le Chapitre de l'insigne Eglise Collegiale de Saint Seurin députa aussi M<sup>rs</sup> Desqueyrac, de Couderr, Montalier, Lamontaigne, de Pontac, & d'Alon, Chanoines, pour le complimenter dans la Ville de Blaye, à

C iiij



## 32 MERCURE

l'entrée de son Diocèse. Le Maire & les Jurats de la Ville députèrent pareillement M<sup>rs</sup> Borie, Avocat, second Jurat, Ribai, Bourgeois, & Déjan, Procureur Syndic, qui conduisirent ce Prelat dans une maison navale, tapissée de Damas rouge, sous un Dais de pareille étoffe, garni de crépines d'or; ainsi que les chaises. Le fauteuil qu'on luy avoit préparé estoit de velours cramoisi, garni de galon d'or, & la tapisserie ornée de plusieurs Emblèmes à sa loüange. Cent matelots vêtus de

## **GALANT.** 33

drap violet, galonné d'argent, remorquoient cette maison navale, dans laquelle les Jurats donnerent un magnifique dîner à M<sup>r</sup> l'Archevêque, ayant disposé quatre Chaloupes avec quantité de Cuisiniers. Plus de trois mille Bateaux ou Brigantins suivoient la maison navale, qui arriva dans le Port sur les quatre heures du soir. M<sup>r</sup> l'Archevêque parut sur les Galeries, afin de voir la Ville d'un beau point de vue, & plus de vingt mille personnes de toutes conditions qui estoient sur

## 34 MERCURE

les bords de la Garonne. Il fut salué par tout le Canon du Chartrons, qui est le Fauxbourg du Port, par celui de plusieurs Vaisseaux, & par la mousqueterie, & toute l'Artillerie du Chasteau Trompette. M<sup>r</sup> de Mondenard, premier Jurat, Gentilhomme, le complimenta, & s'estant mis dans un de ses Carosses, les Jurats precedez de leurs trois Compagnies de Hallebardiers, le conduisirent avec un nombreux cortege d'autres Carosses, dans son Palais Archiepiscopal, où M<sup>r</sup> le marquis de

## **GALANT.** 35

Sourdis, Lieutenant General, & Commandant de la Province, l'attendoit. Aussi tost après il fut salué par M<sup>r</sup> le premier President, & par quantité de Noblesse. Le peuple courut en foule, & donna mille cris de joye par tout où ce Prelat passa. On n'en doit pas estre surpris. Quoy qu'il soit tres-recommandable par luy-même, son nom est devenu si cher en la personne de M<sup>r</sup> l'Intendant, son Frere, qu'il seroit difficile d'exprimer les applaudissemens & les témoignages de respect que

## 36 MERCURE

tout le monde fit paroître à son arrivée.

Le lendemain au matin, M<sup>r</sup> l'Abbé d'Orche, ce digne Chef de son Chapitre, accompagné de trois de ses Chanoines en robes de Palais, luy fit un tres beau compliment: ainsi que M<sup>r</sup> de Savailant, Tresorier du Chapitre de Saint Sevrin, en l'absence de M<sup>r</sup> le Doyen. M<sup>r</sup> le President de Montesquiou le complimenta de la part du Parlement, M<sup>r</sup> le President Barbot pour la Cour des Aides; M<sup>r</sup> de la Chèze, pour messieurs les

# **GALANT: 37**

Tresoriers de France; M<sup>r</sup> l'Abbé Denis, Conseiller Clerc au Parlement, pour la Chambre du Clergé; M<sup>r</sup> Tanelle, Recteur de l'Université, pour tout le Corps; M<sup>r</sup> de la Lande, Lieutenant General, pour le Presidial, M<sup>r</sup> le Vasseur, pour les Avocats; M<sup>r</sup> l'Abbé Barré, comme Principal du College de Guienne, ou de Saint Louis; M<sup>r</sup> le President Pipaut, pour le Presidial de Libourne; M<sup>r</sup> l'Abbé Lombard, pour le Chapitre de Saint Emilion. Tous les autres Chapitres, Presidiaux & Communautez des

## 38 MERCURE

Villes de son Diocèse, luy ont envoyé des Députés, auxquels M<sup>r</sup> l'Archevêque a répondu avec une justesse d'esprit & une capacité qui augmenta l'estime & les sentimens de respect qu'on avoit déjà conçus pour luy.

Le Dimanche 18. ce Prelat en Camail & en Rocher, précédé de sa Croix & de trente Seminaristes Clercs & Sous-Diacres, destinez pour son service, alla prendre possession de l'Eglise Cathédrale, où M<sup>r</sup> l'Abbé d'Orche, Doyen, à la teste de tout le

## GALANT. 39

Chapitre , vint le recevoir en Chape. L'ayant conduit dans la Nef , & luy ayant donné la Croix à baiser, il entonna le *Te Deum* , après lequel ayant dit les versets & l'oraison , selon la coutume qu'on observe en de semblables ceremonies , il luy presenta le Livre des Evangiles , sur lequel M<sup>r</sup> l'Archevêque prêta le serment. Estant ensuite monté sur son Trône , M<sup>r</sup> le Doyen quitta la Chape , & alla le premier *ad amplexum* , suivi des Chanoines & des Jurats en robes de Damas rouge &



## 40 MERCURE

blanc. M<sup>r</sup> l'Archevêque dit la messe, pendant laquelle une nombreuse musique de la composition de M<sup>r</sup> Caseneuve, chanta un motet à l'honneur de ce Prelat. Une multitude de peuple assista à cette ceremonie pour recevoir sa benediction. Le lendemain il alla au Palais marquer à Mrs du Parlement sa reconnoissance des honorables empressemens que ces Messieurs avoient eus pour luy. M<sup>r</sup> l'Archevêque a choisi pour son premier Vicaire general M<sup>r</sup> d'Orche, Doyen, qui a esté

Député en la dernière Assemblée du Clergé de France, & que son rare mérite fit élire tout d'une voix pour Doyen, après la mort de M<sup>r</sup> de Volufan. Le second est M<sup>r</sup> l'Abbé de Pradillon, quatrième Archidiacre. Je vous parlay de luy lors qu'il fut élu Supérieur de l'ancien Seminaire de Saint Raphaël. Il estoit un des Vicaires généraux de feu M<sup>r</sup> de Rourlemont, qui le fit son Exécuteur testamentaire. Personne ne joint plus de probité à une grande connoissance des affaires du Diocèse.

*Fevrier 1699.*

D

## 42 **MERCURE**

M<sup>r</sup> Bentsman , Chanoine de la Cathedrale , qui a esté Vicaire general le Siege vacant , a esté choisi pour Official , M<sup>r</sup> de Coudere, Chanoine de la Collegiale , pour Auditeur general , & M<sup>r</sup> Prest , Curé de Saint André , qui s'est acquis l'estime publique par sa pieté & par sa prudence , a esté fait Promoteur.

On a demandé pourquoy on voit mourir tant de jeunes personnes dans le temps qu'elles sont en estat de songer au mariage , & qu'on voit au contraire tant de vieilles gens

## GALANT. 43

s'y engager, au lieu de songer  
à mourir. C'est là dessus que  
M<sup>r</sup> du Mesnil, du Havre, a  
fait ce qui suit.

## F I C T I O N.

**L**A jeune Alcidamie, aussi spiri-  
tuelle

Qu'on la voit agreable & belle,  
Eut dessein de sçavoir un jour  
Pourquoy, l'on voit souvent l'A-  
mour

Ranimer d'un Veillard la vigueur  
languissante, [destin,  
Et que de jeunes gens par un cruel  
Au temps qu'on leur doit voir une  
santé constante

Trouvent dans leurs beaux ans une  
trop prompte fin.

D ij

## 44 MERCURE

**S**  
Le Berger Alcidor voulant la satisfaire

Sur cette grande question,  
Luy dit, prestez attention  
Car cela n'est pas sans mystere,  
Et ce que je vais vous conter  
Merite bien qu'on le veuille écouter.

**S**  
Dans une agreable Contrée  
Vivoit une seconde Astrée,  
Dont tous les attraits précieux  
Estoient le chef-d'œuvre des  
Cieux.

Jamais une Beauté ne se vit tant de  
charmes.

Les Graces à l'envy de leurs aimables dons

La combloient en tant de façons

# **GALANT**

45

Qu'on ne pouvoit la voir sans luy  
rendre les armes.

Chaque jour des Adorateurs  
Venoient faire offre de leurs cœurs,  
Sans que pas un trouvaît possible  
Le moyen de la voir sensible.

Aussi fière que belle, on la vit mille  
fois

S'assujettir d'illustres testes,  
Sans que ces nombreuses conquêtes

Luy fissent de l'Amour suivre les  
douce loix.

Offres, Plaintes, Soupirs, n'eurent  
jamais la force

De porter dans son cœur le dessein du  
divorce

Avec l'insensibilité,  
Dont elle faisoit vanité.

Mais enfin, Cupidon mécontent de  
l'outrage

## 46 MERCURE

Qu'elle faisoit à son pouvoir ;  
Crut qu'il estoit de son devoir  
Defaire quelque effort pour la rendre plus sage ;

Et pour accomplir son dessein  
Il cherche ses meilleures flèches  
Pour faire dans son cœur mille profondes brèches,

En les allant darder luy-même dans son sein.

Il quitte pour cela son séjour ordinaire ,

S'éloignant de Venus sa mere,  
Qui le voit partir à regret ,  
Sans avoir part à son seerce.



Près de la belle indifferente ;

Logeoit la vieille Calinton .

Autrefois belle, ce dit-on ,

Mais ayant desans deux fois trenten-

te ,

# **GALANT. 47**

Rendant la cire par les yeux,  
Qui gастоit le miel précieux  
Qui tortoit de sa bouche encor fort  
éloquente.

Au lieu dans cet estat de songer au  
tombeau,

Elle affectoit certain air tendre ;  
Faisant en sorte de reprendre  
Nouveau teint, & nouvelle peau,  
Prenant des agrémens dont se sert la  
jeunesse,

Afin d'exciter la tendresse  
De quelqu'aimable adorateur  
Pour avoir l'offre de son cœur ;  
Quand Atropos, impitoyable,  
S'ennuyant de la voir si long-temps  
icy bas,

Cherche avec un soin incroyable  
Des dards pour luy donner un  
prompt & sûr trépas,  
Et de crainte de se méprendre



## 48 MERCURE

De son triste séjour on l'aperçut  
descendre ,

Pour venir de sa propre main  
Enfoncer ce dard inhumain.

S

Le jeune Cupidon prest d'entrer  
chez Astrée ,

Rencontre Atropos , pénétrée  
Du funeste desir de décocher son  
dard.

Tous deux également surpris de la  
rencontre ,

Chose rare sans le hazard ,  
Puisque l'un est pour , l'autre con-  
tre ,

Et par un pouvoir opposé  
L'un rend l'Homme détruit , l'autre  
immortalisé.

Cependant bon accueil , & compli-  
ment fort tendre ,

Tel que souvent en en voit rendre  
Par

# **GALANT. 49**

**Par gens dont le venin empoisonne  
le cœur ,**

**Qui par une langue traistresse  
Veulent persuader qu'ils font avec  
ardeur**

**Ce qui n'est qu'une fausse & crimi-  
nelle adresse ,**

**Pour decevoir ou pour trahir  
Selon qu'aux passions on se plaist d'o-  
béir.**

**Mais sans plus de détour , reprenons  
nostre histoire.**

**Nos Voyageurs pour lier amitié  
Font dessein ensemble de boire ,  
Dûssent-ils payer par moitié.**

**Aussi-tost fait que dit ; vin blanc ,  
vin de Champagne**

**Sont pour eux d'abord en campa-  
gne ,**

**Ensuite le Mader est joint au Saint  
Laurens ;**

**Fevrier 1699.**

**E**

# 50 MERCURE

Puis afin de rincer les dents  
On apporte de l'eau clairette,  
Et même de la fenouillette,  
Qui les enyvra de façon  
Que tous deux perdent la raison ;  
Mais en perdant la connoissance,  
Ils n'abandonnent pas le dessein  
qu'ils ont pris  
Afin de vanger leur puissance ,  
Sans se soucier à quel prix.  
Tout deux en chancelant se séparent  
sur l'heure  
Afin d'aller dans la demeure  
Et d'Astrée & de Calinton.  
Comme plus léger, Cupidon  
Arriva bien-tost chez la Belle ;  
Et choisissant dans son carquois  
Une flèche qui pust la ranger sous  
ses loix ,  
Il la lance , & luy donne une atteinte  
mortelle ,

# **GALANT.** er

Done tombant aussi - tost insensible  
& sans voix,

Il s'apperçoit, hélas, qu'il luy fait  
rendre l'ame,

Au lieu de la brûler d'une amoureuse  
flame.

Calinton, au contraire, ayant reçu  
le dard

Qu'Ateopos luy lance avec art,  
Sent une ardeur inconcevable :

Elle croit se revoir aimable,

Et capable dans ce grand jour

D'assujettir tout à l'Amour.

S

Mais enfin deux effets également  
contraires

A ce que l'on s'estoit promis,

De grands raisonnemens se trouvè-  
rent suivis,

Sans qu'on pût pénétrer quels étoient  
ces Mysteres.

E ij

## 52 MERCURE

Cupidon déplorant son sort  
Voit qu'au lieu de l'amour il a donné la mort  
Au plus aimable objet de toute la nature,  
Et saisi de douleur d'avoir mal réussi,  
Il fuit, triste, passe & transi  
D'une si triste aventure.



La cruelle Atropos ne sent pas dans  
son cœur  
Une moins mortelle douleur  
De voir Calinton vivre, & de la voir  
contente,  
Faire l'agréable & l'Amante.  
Nouvelle flèche alors contre elle se  
tira.  
C'est à ce coup, elle en mourra,  
Dit tout bas la funeste Archère,  
Mais surprise que toutes deux

# GALANT. 57

Ne portent dans son cœur que l'A-  
mour & les feux

Elle en cherche une meurtrière ,  
Qui loin de luy donner la mort ,  
La met dans un tendre transport.

Enfin mettant en vain ses flèches en  
usage ,

Elle quitte ce lieu sans pouvoir se  
vanger.

Son dépit est extrême , & pour sur-  
croist de rage

Elle voit Galinton de nouveau s'en-  
gager ,

Avant la fin de la Journée,

Dans les liens de l'Himénée.

S

Curieux de sçavoir quels fâcheux  
contre-temps

Faisoient perir ainsi tant de jeunes  
Amans ,

Eiij

## 54 **MERCURE**

Et sembloient ranimer la caduque  
vieillesse,

Tous nos Bergers firent dessein  
De s'assembler un jour sur les bords  
du Permesse,

Afin de rechercher dans un secours  
divin

D'où vient cette Metamorphose,  
Et quelle en peut estre la cause.

S

Dés qu'ils furent dans le Valon,

Ils apperçurent Apollon

Suivi des Filles de Memoire.

Alors tout ébloüis des rayons de sa  
gloire

Ils se prosternent à genoux,

Et là, le plus sage de tous

Expose leur humble priere.

Apollon, pour les contenter,

Leur rapporte l'histoire entiere

Que je viens de vous raconter,

# **GALANT.**

95

Leur faisant à tous entendre  
Que l'Amour voulant reprendre

Sec fléchess& son Carquois,  
Fit un plus funeste choix,  
Ne croyant pas se méprendre.

C'estoit celui d'Atropos

Dont il se chargea le dos,

Luy laissant le sien pour gage.

De là vient que l'Amour fait un cruel  
carnage

Dans tant de jeunes coeurs qu'il vou-  
droit enflamer,

Et qu'Atropos par un effet con-  
traire

Force des cheveux gris d'aimer,

Lors qu'elle veut nous en deffai-  
re.

Voicy les noms de plusieurs  
personnes mortes dans le

E iij-



## 16. MERCURE

commencement de cette année, dont je devois vous parler dès le mois passé.

Messire Claude Foucault, Conseiller au Parlement, & Commissaire en la premiere Chambre des Requestes. Il avoit épousé Marie Aubert de Villelerin, Sœur du défunt Evêque de Senés, dont entre autres Enfans il laisse un Fils Conseiller au Chasteler, qui va estre receu à la Charge & Commission de M<sup>r</sup> son Pere.

Dame Marie Breüillet, Veuve de Messire François Roger, Seigneur d'Ollé, d'Ouville,

## **GALANT** 57

& autres lieux, maistre ordinaire en la Chambre des Comptes. Elle estoit mere de défunt Pierre Roger, Seigneur d'Ollé, d'Ouville, Cogné, Fourmelé, & autres lieux, maistre de Comptes, & de feuë Elizabeth-marie Roger, Epouse de défunt François du Fos, Seigneur de Taule, mery & autres lieux, mort Conseiller de la Grand' Chambre.

Dame Jeanne Pantin de la Guère, Epouse de messire Claude le Rebours, Seigneur de Saint Marc sur le Mont,

## 58 MERCURE

Conseiller au Parlement, Frere de M<sup>r</sup> le Rebours, ancien President au Grand Conseil, & de feu M<sup>r</sup> le Rebours, maitre des Compres.

Messire François Paparel, Secretaire honoraire de Sa Majesté, & Tresorier general de l'Extraordinaire des Guerres. Il laisse un Fils qui est revestu de sa Charge, & qui a épousé mademoiselle de Sauvion, & une Fille Religieuse aux Hospitalieres de S. Gervais.

Messire Gabriel Perlan, cy-devant Avocat General de Sa

## **GALANT: 59**

Majesté en la Cour des Monnoyes. Il avoit épousé Madeleine Côttereau, Fille de Jacques Côttereau, Seigneur de Villejuif, Intendant des Fortifications de l'Isle de France & Picardie, & maistre d'Hôtel ordinaire du Roy, & d'Anne de Bragelongne, dont il reste un Fils unique, Honoré-Irenée Perlan, Chanoine de l'Eglise de Paris.

Dame Loüise Martinet, Veuve de Jacques Guigou, Secrétaire du Roy. Elle laisse entre autres Enfants, Nicolas Guigou, Conseiller au

## 60 **MERCURE**

Grand Conseil, & N. Guigou,  
Epouse de Jean-Franç. Joisel,  
S<sup>de</sup> de Juilly, M<sup>e</sup> des C<sup>om</sup>pres.

Messire André de Witdmer,  
Capitaine Suisse, mort à quar-  
anae. six ans. Il laisse une  
Veuve & quatre Enfans, qui  
sont Pierre de Witdmer, Ca-  
pitaine Suisse au Regiment de  
Gredder ; Rodolphe Witd-  
mer, qui fait ses Etudes ; ma-  
rie Anne Witdmer, Demoi-  
selle des plus accomplies, qui  
joint à la jeunesse & à la beau-  
té un esprit des mieux tour-  
nez, & Marie Perrine Witd-  
mer, fort jeune. Il avoit en-

## **GALANT. 61**

core une Fille, qui avoit épou-  
sé Messire Prince de la Hire,  
Capitaine Suisse dans le Regi-  
ment de Stoppa, dont je vous  
parlay dans ma Lettre du mois  
de May de l'année 1696.

Madame de Blemur, morte  
en son magnifique Chasteau  
de Blemur près d'Elcoüan. El-  
le estoit Fille de Jeanne de Fe-  
nis, qui avoit épousé en pre-  
mieres Noces Messire Louis  
de Piennes, Seigneur de Farol-  
les, Boulever & Sarisy, d'une  
ancienne maison de Picardie.  
Il estoit resté de ce mariage  
un Fils Louis de Piennes, qui

## 62 MERCURE

fut tué à la Bataille de Steinkerkque, près de la personne de M<sup>r</sup> le Chevalier de Soyecourt, en combatant vaillamment. Madame de Piennes sa mere épousa en secondes Noces Messire Barnabé Gedoyen, Seigneur de Carnetin, dont estoit issuë Madame de Blemur qui vient de mourir. Philippes de Fenis, sa Tante, estoit mere de Madamè la Marquise de Boisseleau, à present Veuve de messire Alexandre du Renier & Droué de Boisseleau, Gouverneur de Charleroy. Le Commandeur de Fenis est de

la maison de Fenis de Tulle en Limosin. On en connoist peu en France de plus anciennes. Les Illustres d'Angleterre qui portent le même nom, en sont descendus. Le Commandeur dont je parle est si considéré dans son Ordre, que le Grand-Maistre l'envoye au Roy pour negocier des affaires tres importantes. Aussi Sa Majesté a-t-elle toujours marqué beaucoup d'estime pour luy & pour ceux qui luy appartiennent, & qui continuent de rendre leurs services à Sa Majesté.



## 64 MERCURE

Enfin le Port de Cete , qui a fait parler si diversement les Connoisseurs , a esté mis dans sa dernière perfection , & on a présenté aux derniers Etats du Languedoc une Sonde de ce Port , qui avoit esté faite le 30. Octobre dernier par M<sup>rs</sup> de Montaigu & d'Asté , Ingénieurs du Roy , & par M<sup>r</sup> Dubois , Capitaine de Port à Cete , en présence des Commissaires des Etats députés pour ce sujet. Ils se rendirent chez M<sup>r</sup> le Comte de Peyre , Président pour Sa Majesté dans cette auguste Assemblée, avec

## GALANT. 65

M<sup>r</sup> de Basville, Intendant de la Province, & les autres Commissaires du Roy, pour examiner l'estat de ce Port, & ils trouverent que M<sup>r</sup> Marcha, qui s'estoit chargé en 1690. de mettre ce Port à la profondeur de treize à quinze pieds, & de l'entretenir en cet estat pendant plusieurs années, avoit plus que satisfait aux conditions de son Traité, puisqu'il n'y a pas un seul endroit en tout ce Port où il n'en ait plus de quinze, seize & jusqu'à dix-huit pieds d'eau, en sorte que ce Port, qui depuis qu'il

*Février 1699.*

F

## 66 MERCURE

est fait n'avoit esté pratiquable qu'aux plus petits Bastimens , est à present en estat d'en recevoir d'un Port tres-considerable. Cet ouvrage est d'autant plus beau que ce Port est situé au milieu du golfe de Lyon , dans une Coste tres-orageuse , & qui est pleine de Bancs de sable , ce qui rendoit l'entreprise tres-difficile. Cependant on peut dire que la Medaille qui fut frappée à l'honneur du Roy dans le temps que l'on commença ce Port , contient un sens tres-veritable. Elle représentoit le

## **GALANT. 67**

Port qui est fermé par un Mole ou une Jettée de pierres, & la Carte des environs, avec cette Inscription , *Tutum in importuoso littore Portum struxit.*

Outre l'asile que ce Port donne aux Galeres de Sa Majesté lors qu'elles vont en Catalogne, la Province y trouve ses avantages, puis que tres-souvent il sert de retraite, & garantit du naufrage tous les Bastimens qui sont surpris par la tempeste dans ce golfe, comme on le voit presque tous les jours. D'ailleurs, ce Port procure à ses Habitans

**F ij**

## 68 MERCURE

un debit extraordinaire des vins dont elle abonde. Les Hollandois & les Anglois qui y ont déjà chargé s'en trouvent si bien , qu'il y a lieu d'esperer que ce Commerce fera dans peu tres-considerable. L'on voit par là avec plaisir que les soins que l'on a pris & les dépenses qu'on a faites pour ce Port, ne sont pas inutiles. La vigilance de M<sup>r</sup> de Basville a contribué plus que toute autre chose à la perfection de cet ouvrage , qui est la teste du Canal de la jonction des Mers , ce qui le rend

absolument necessaire, & d'une tres-grande importance.

M<sup>r</sup> le Prince de Conti arriva le 23. du mois passé à Dole, où M<sup>r</sup> de Vaubourg, Intendant de Besançon, l'alla recevoir. Ce Prince vint de là à Besançon, où M<sup>r</sup> le President le Fèvre le harangua en ces termes de la part du Parlement.

**M**ONSEIGNEUR,

*La joye que l'heureuse arrivée de Vostre Altesse Serenissime répand de toutes parts, pénètre si vivement tous les Officiers de la premiere Compagnie de cette Provin-*

## 70 MERCURE

ce, qu'ils ne trouvent point de termes assez forts pour l'exprimer, & que je crains moy même avec raison de mal soutenir l'honneur qu'ils m'ont fait de s'en expliquer par ma bouche à celui qui la cause.

Le profond respect, que nous avons pour un Prince du Sang, si chery & si reveré de toute la France, nous laisse à peine la liberté de faire un juste discernement de tout ce qui contribuë le plus à l'inspirer, & de pouvoir démêler si son Auguste naissance, qui le fait descendre de tant de Grands Rois de la premiere Monarchie de

## GALANT: 71

*l'Europe, y a autánt de part, que ses qualitez personnelles, qui le rendent un des Princes des plus accomplis de nostre siecle.*

*Ce sont ces qualitez admirables accompagnées d'une valeur digne du Song de BOURBON, qui ont tellement sçû charmer les cœurs de tous les Officiers de guerre, qu'ils ont publié par tout que vous estiez les delices des Troupes Françoises, & qu'elles n'avoient jamais plus de joye, ny même plus d'ardeur à se signaler, que lors qu'elles combattoient à vostre veüe, sûres de n'avoir qu'à marcher sur vos pas pour arriver à la Victoire.*



## 72 MERCURE

*Ce triple Retranchement d'une Armée entiere forcée à Nervuin-  
de, malgré la vigoureuse résistance  
d'un Roy en personne, soutenu de  
toutes les forces de ses Alliez, &  
ce Drapeau, qui décida si heu-  
reusement entre vos mains de la sa-  
meuse journée de Stéenkerke, ser-  
viront d'un monument éternel à  
vostre gloire.*

*Les grands avantages que les  
Armées du Roy ont toujours eus  
sur celles de ses Ennemis aux  
Païs-Bas, dans toutes les Cam-  
pagnes de la dernière guerre, ne  
sont dûs, après la sage conduite de  
Sa Majesté, & les heureuses in-  
fluences*

fluences de son étoile, qu'à la valeur, que Vostre Altesse Serenissime a sçu inspirer par son exemple à tous ceux qui ont eu l'honneur de combattre à ses yeux.

Les prodiges qu'elle a faits dans toutes les actions où elle s'est trouvée, ont porté l'éclat de son Nom jusques aux climats les plus reculez, & la plus saine partie de cette fière Nation qui, après la Francoise, passe pour estre la plus belliqueuse de toute l'Europe, charmée de vos grandes qualitez, & surtout de vostre Valeur extraordinaire, vous a jugé si digne de porter une Couronne, qu'elle a même

Fevrier 1699.

**G**

74 **MERCURE**

voulu en honorer vostre merite ;  
par un juste & legitime choix.

La fortune, toute ennemie qu'elle  
paroist quelquefois de la vertu des  
Grands Hommes, par un effet de  
son caprice, n'a pû empêcher que  
ce choix si juste & si glorieux,  
n'ait flatté les desirs de toutes les  
Puissances, qui n'avoient pas éton-  
fé dans l'esprit de partialité, les  
sentimens de la raison & de la  
justice, & que l'on ne publie encore  
aujourd huy par tout, à vostre  
gloire immortelle, que si les Cou-  
ronnes sont souvent les presens de  
la fortune seule, ces grands coups  
d'éclat qui en font juger digne un

*Heros comme vous , à la fage de l'Univers , ne peuvent estre que l'effet du merite , & l'ouvrage de la vertu.*

*Souffrez , Monseigneur , que je m'impose un silence respectueux sur un si grand sujet. Il ne m'est pas possible de renfermer vostre Eloge dans les bornes étroites d'un simple Compliment , & je dois me contenter de vous marquer avec un tres-profond respect , la veneration que le Parlement de Besançon a pour le rang & pour la Personne de Vostre Altesse Serenissime.*

**Monfieur le Prince de**  
**G ij**

## 76 MERCURE

Conti répondit à ce compliment d'une manière très-honneste & digne de luy, & le soir, M<sup>r</sup> de Vaubourg qui avoit eu l'honneur de l'accompagner, luy donna un magnifique repas. Il y avoit deux tables de dix huit couverts chacune, qui furent servies en même temps. L'une estoit pour les hommes, & l'autre pour les Dames. Monsieur le Prince de Conti mangea à celle des Dames avec M<sup>r</sup> l'Archevesque de Besançon. Ce Prelat donna à manger le lendemain à ce Prince qui fut

## **GALANT: 77**

servi par M<sup>r</sup> le Comte de Gramont, son Frere. Le soir, il soupa encore chez M<sup>r</sup> de Vaubourg, & le jour suivant il partit pour Neufchâtel, où il a esté reçu au bruit du Canon.

Voicy une recherche curieuse sur l'origine du mot *Redde*, dont on se sert au Parlement de Bordeaux. Elle est d'un fort habile homme, dont je vous ay déjà envoyé differens Traitez remplis d'érudition.

**G iij**

# 78 MERCURE

A MONSIEUR \*\*\*

**M**essieurs du Parlement de Guienne ayant tenu leur dernière Seance de la Tonnelles avant Pasques, délivrerent, dit on, à la Rhede divers Prisonniers; sur quoy quelques personnes ce jour-là s'estant avisées dans une conversation, de demander d'où estoit ce mot de Rhede, Rede, ou Redde, *quibus ex venisset ab oris*, on ne se trouva point prest sur le sujet, & il fut dit qu'à l'exemple de Pas-

# GALANT: 79

quier, qui avoit fait de sçavantes & curieuses Recherches, non seulement de plusieurs choses, mais aussi de plusieurs mots, il seroit bon de penser à celle de ce mot-là. Je vous propose, Monsieur, mes conjectures, pour faire choix de celle qu'il vous plaira.

On sçait d'où vient le mot de *Tournelle*. Bodin l'enseigne dans sa *Republique*, livre 4. chapitre 6. *Quamobrem majores nostri prædēter Curiam publicorum judiciorum, quam nostri homines Tournellam appellant, ita instituerunt, ut singuli Curiarum Judi-*

G iij



## 80 MERCURE

*ces velut in orbem stasis temporibus in ea judicarent, ne capitalium judiciorum consuetudo, insitam unicuique à natura clementiam eriperet, & animos efficeret quàm pro natura crudeliores.* La Chambre de la Tournelle est donc ainsi nommée, parce que les Officiers y vont servir tour à tour; mais pour ce qui est de la *Rhede*, personne, que je sçache, n'en a écrit, non pas même l'Auteur du *Stile du Parlement de Bordeaux*, & on nous a laissé ignorer la racine de ce nom, qu'on donne à la dernière Audience avant la Feste,

## **GALANT.** 81

& dans laquelle on élargit des Prisonniers. L'origine de cette indulgence de la Cour est connue. Les Empereurs Chrétiens l'ont ordonnée. *Ubi primus dies Paschatis illuxerit, nullum teneat carcer inclusum.* Cod. lib. 1. Tit. 4. de *Episcopali Audientia*. Ils ne devoient pas moins faire, pour ne le pas céder aux Payens. Il y avoit parmi les Romains un temps où l'on délivroit des Prisonniers à l'honneur des Dieux. *Vinctis quoque dempta in eos dies vincula.* T. Live Decad. 1. liv. 6. Cette Feste se nommoit *Le-*

## 82 MERCURE

*Etisternium*, parce que selon le même Historien il y avoit des lits dressez. Voilà donc la chose, mais le mot de *Rhede* est inconnu. On ne sçait, pour ainsi dire, de quelle race il descend, & pourquoy on a ainsi nommé cette douce Seance de la Tournelle. *Ubi misericordia super exaltat judicio.*

Si l'on ne se sert pas du mot de *Rhede* dans quelques Parlemens de Pays Coutumier, il suffit qu'on s'en serve dans les Parlemens de Droit Ecrit, pour en vouloir connoître la source, d'autant plus que le Con-

## **GALANT. 83**

feil s'est luy-même servi du terme de *Rhede*, en faisant il y a quelques années un Reglement à la requeste du Procureur General du Parlement de Guienne. De plus, c'est un mot public, & consacré à marquer une Seance singuliere de la Tournelle, qui au lieu de s'appliquer, selon la coutume, à découvrir les crimes pour punir les coupables, laisse, pour le dire ainsi, tomber des mains le glaive de la Justice, & ne s'occupe qu'à chercher les moyens d'ouvrir les Prisons.

## 84 MERCURE

*- Ignoscitque Themis mitissima* Il faut donc faire une recherche du mot de *rhede*, & de la convenance qu'il peut avoir avec la delivrance des Prisonniers qui se fait ce jour-là; car enfin,  
*Conveniuus rebus nomina quæque suis.*

Jusques icy la découverte n'en a point esté faite, & quelque soin qu'on ait pris pour déterrer ce terme de *Rhede*, en le demandant aux Gens du Palais, on n'a pû en rien apprendre; ce qu'il faut attribuer au temps. Il efface les caracteres des Inscriptions,

## **GALANT. 85**

tellement qu'on ne peut plus les lire. Il efface de même , si cela se peut dire , l'origine des vieux mots , à ne la pouvoir plus reconnoître. Néanmoins comme on s'attache à déchiffrer ces Inscriptions antiques, & qu'on y fait des conjectures, on peut essayer de même à pénétrer le mot de *Rhede*, & par quel titre il convient à des Prisonniers élargis.

On demeure d'accord qu'autrefois on parloit Latin au Palais, & que ce n'est que depuis François I. qu'on y a renoncé à cette Langue. Si cet

## 86 MERCURE

te Epoque de changement se trouve sous le regne d'un Prince sçavant , c'est que ce Latin estant une basse Latinité , bien differente du beau Latin du Digeste , faisoit tort à la majesté de Themis , laquelle depuis ce temps-là est délivrée d'une Langue moins Latine que Romaine , & dont les termes n'estoient pas *urbana verba* , mais *verba rustica* , ou comme les nomme le docte Spelman , *Latino-barbara*.

Il faut donc chercher le mot *Rhede* dans le Latin. *Rheda* signifie un char , un chariot.

# GALANT: 87

*Hanc Epistolam dictavi sedens in rheda*, dit Cicéron dans une de ses Epistres à Atticus. Il a ennobli ce mot, qui originaiement est Gaulois. *Plurima Gallia valuerunt, ut rheda ex petoridum quoque, quorum altero Cicero tamen, altero Horatius utitur*, dit Quintilien Inst. Treb. liv. 1. Quoy qu'il en soit, le sens qu'il a, ne peut convenir à la dernière Seance de la Tour-nelle; car bien loin que les Juges soient alors élevez comme sur un char, ils descendent de leur Tribunal ordinaire, & se mettent dans les Sieges bas,



## 88 MERCURE

Le char aussi n'est pas un siège de pardon. Lors que ceux qui triomphoient, entroient dans Rome, & que leur Char commençoit à tourner vers le Capitole, on envoyoit en prison les Captifs, & on les y faisoit mourir. *Cum de foro in Capitolium currum flectere incipiunt, illos duci in carcerem jubent, qui dies, & victoribus Imperii, & victis vitæ finis fuit.* Cic. Verr. 5. Enfin la charette, comme tout le monde sçait, n'est destinée qu'à conduire les criminels en spectacle au peuple, non pour mani-

## **GALANT. 89**

feſter leur grace , mais pour arriver à la potence ou à l'échaffaut, où ils ſont défaits. *Rbeda* donc ne convient icy ny aux Juges , ny aux Prifonniers à l'égard de la délivrance du jour.

*Rede* approche de *reſe*, un filer de Peſcheur. Les Eſpagnols qui ſont frontiere au reſſort du Parlement de Guienne , diſent *reda* , mais quelle application peut-on faire icy de ce filer ? Seroit-ce parce que dans ce jour de grace on tire des fers des Prifonniers, qui en eſtoient arrê-

*Février 1699.*

**H**

## 90 MERCURE

rez comme des poissons enfermés dans des filets.

Autrefois dans le vieux langage on disoit *De* pour *Dieu*, & par la même contraction on a pû joignant le mot Latin avec *de* mettre *re* pour *rei*; ce seront des coupables élargis pour l'amour de Dieu. Ce n'est pas le caractère des Juges de pardonner, mais c'est Dieu qui pardonne alors par leur ministère. Ainsi, dit Tite Live, c'estoient les Dieux durant certains jours de l'année, jours de grace, qui secouroient ceux qui estoient dans les

fors ; & cela même les mettois  
comme à l'abry de nouvelles  
chaines. *Religioni deinde fuisse,  
quibus eam opem distulissent, vin-  
ciri.*

Lors que la Tournelle dis-  
tingue les Prisonniers sur le  
rapport qui luy en est fait, elle  
prononce contre celuy qui est  
excepté par la qualité de son  
crime, *maneat*. Peut estre au-  
t-on dit autrefois en faveur  
de celuy qui se trouvoit dans  
le cas de remission, *redeat*, qu'il  
retourne chez luy ; & depuis  
par Syssole, *rede* ; & quoy que  
la Tournelle prononce aujour-

H ij

## 92 MERCURE

d'huy autrement, le terme sera Demeure pour denommer, à *mitiori*, toute l'action de la Seance.

On lit dans l'Evangile de Saint Luc, chap. 16. v. 2, *Redde rationem villicationis tue*, Rens compte de ton administration. Si ce jour-là on interrogeoit les Prisonniers avec ces paroles, on pourroit croire que le mot Latin *redde* auroit fait naître celui de *redde* au Palais; mais on ne les interroge point, & on se contente de sçavoir par la bouche de leur Avocat ou de leur Procureur, la cause de leur

emprisonnement. De plus, ce que dit le Pere de Famille à son Econome, *Redde rationem*, est à dessein de le convaincre pour le condamner; au contraire de la *Redde*, où l'on a intention de délivrer & d'ouvrir les prisons.

On a dit autrefois dans la basse Latinité, *fredde* pour *fides*, comme l'a remarqué du Cange dans son Glossaire. Or c'est l'usage dans le pays de la Garonne d'oster quelquefois l'*f* du commencement des mots. On dit *ille* pour *fille*, *eu* pour *feu*; le Chasteau du Ha

## 94 MERCURE

pour le Chasteau du *Far*. Il en peut estre arrivé icy de même; de *fredda* on aura fait *redde*, d'où l'on tire une idée qui convient au sujet. Alors la Justice fait un acte de Religion & de pieté en délivrant des prisonniers; ce qu'elle ne feroit pas, si elle s'en tenoit aux Loix & aux Ordonnances, qui sont severes. Ce motif est tres-bien expliqué par Gregorius Tolotanus lib. 31. cap. 32. *Inde non modicum beneficium existimaverunt antiqui, pietatis & religionis causa solvere vinctos à carcere, & veluti penam illis*

## GALANT. 95

*levare & remittere, si gravium  
criminum rei non sint, in die  
Paschatis, quo Dominus noster  
resurrexit, solutis mortis vinculis.*

De cette sorte *fredda* par le  
retranchement de l'*f*, avec le  
sens qu'on vient de luy don-  
ner, auroit fait le nom de  
*redde*.

Mais sans le secours de la  
Critique, à laquelle il est per-  
mis de changer des lettres,  
d'en ajoûter, d'en retrancher,  
& d'en faire une transposition,  
voicy une voye toute unie &  
sans aucun changement pour  
le mot de *redde*, & le sens qu'on



## 96 MERCURE

luy donne , c'est que dans la basse Latinité , qui estoit le stile du Palais , *redda* se disoit pour *reditus* , rente. Ainsi la *redde* seroit la rente que la Justice paye à la Feste. Cette délivrance de prisonniers , qui se fait alors , est comme une redevance dont la Cour s'acquitte en leur faisant oster les fers avec lesquels ils estoient venus à l'Audience , & leur donnant la liberté entière. La Justice satisfait donc à la Pasque de ce qu'elle luy doit , en mettant dehors quelques prisonniers qu'elle détenoit

détenoit avec un droit d'autorité & de procédure, & dont elle ne se relâche, que parce que la Feste exige d'elle de leur accorder la liberté. Aussi lors que l'Avocat ou le Procureur parle pour quelqu'un, il en demande l'élargissement, moins en insistant sur la personne, qu'en considération de la Feste.

Enfin, si l'Allemand ou le Flamand sont Langues qui puissent en quelque occasion particuliere estre entrées au Palais, il semble que par leur moyen on trouve formelle-

Fevrier 1679.

I

## 98 MERCURE

ment & à la lettre ce que l'on cherche. J'ay lû Redden, *liberare*, delivrer. *Radder*, *Servator*, sauver, dans un Dictionnaire intitulé, *Trium linguarum Dictionarium*, *Teutonice*, *Latine*, *Gallicæ*, *Loncardia apud Raddeum* 1619. Le sens de la *Redde* est dans le mot *redden*, un acte de bonté, de clemence, une Delivrance, une Grâce, une Liberté. Peut estre que *redens* designant la branche de l'arbre, qui est conservée lors qu'on coupe les autres, vient de la même souche. De cette sorte, *Redde* seroit un



# GALANT.



Etranger venu par mer dans  
l'Aquitaine ; un terme que  
Theris auroit introduit chez  
Themis ; un Outremer arrivé  
autrefois à Bordeaux dans ces  
Flotes marchandes qui vien-  
nent depuis plusieurs Siecles  
ancrer au fameux Port de la  
Lune, qui y font leur cour au  
Bouchus Aquitanique, & qui  
y chargent grand nombre de  
vins de la Province. Voilà le  
mot de *Redde* cherché en bien  
des endroits differens.

*Unâ voce super variant sic  
plurima sensa.*

On ne doit pas trouver étran-

I ij

## 100 MERCURE

ge cette diversité de conjectures sur le mot de *Redde*, puis qu'il n'y en a guere moins entre les Saxons sur l'Echiquier d'Angleterre, qui se nomme en Latin vulgaire *Echicarium*. Terrerius dit que cette Chambre Fiscale se nomme ainsi, parce que dans les procédures le Demandeur matte le Défendeur, ou le Défendeur matte le Demandeur, ce qu'il tire du mot des Echecs, où tantost l'un, tantost l'autre est fait mat. Nicodius dit que l'Echiquier est ainsi nommé, parce qu'il y a di-

## **GALANT: 101**

vettes personnes dans cette  
Chambre, comme il y a di-  
verses pieces dans le jeu des  
Echets. Pithou & Chopin  
veulent que la Cour de l'Echi-  
quier soit dénommée de la for-  
me d'un terme Allemand, dont  
ils la dérivent, *Schats*, qui si-  
gnifie *tresor*; & d'autres veu-  
lent qu'elle ait eu le nom d'E-  
chiquier à cause d'un Tapis  
que l'on met sur la Table, le-  
quel estant marqué de plu-  
sieurs rayes tirées en lon-  
gueur & en largeur, fait des quarrez  
qui ont la figure de ceux d'un  
Echiquier où l'on joue. *Quam*

I ij

*sunt incerti hominum animi*, dit Cicéron. Je suis, &c.

Je vous envoyay dans ma Lettre de Decembre plusieurs Ouvrages de Mademoiselle l'Heritier, sur le Mariage de Madame la Duchesse de Lorraine. Un celebre Sçavant de Toulouse, de l'Academie des Lanternistes, charmé de l'esprit de cette admirable Fille, luy a adressé cette Ballade, dans laquelle il luy donne le nom de TELESILLE, comme ont déjà fait quelques autres; en sorte que ce nom luy est de-

# **GALANT.** 103

venu particulier dans ce qui  
s'écrit en Vers, comme celuy  
de Sapho l'est à Mademoiselle  
de Scuderi.

**A MADEMOISELLE**

**L'HERITIER.**

**T**Oy, dont le stile agreable & fe-  
cond.

Fait qu'on te nomme à bon droit  
Telefille,

Tes Vers passant ceux que les autres  
font,

Quel los donner à ta Muse gentille?

Courte seroit la neuvaine Quadrille

A t'applaudir & louer dignement.

De ton esprit partout le feu petille,

*Onques ne fut un esprit si charmant.*

I iij



2

Nombreux écrits, qui vrais mo-  
deles sont ,  
Ta Plume enfante , & la Cour en  
fourmille.  
Que de beautez , que de graces ils  
ont !

En leur faveur envieux se desille.  
Faut qu'à mon tour là-dessus je ba-  
bille ,

Ores, je veux dire mon sentiment ,  
Et publier que de fil en aiguille  
*Onques ne fut un esprit si charmant.*

S

D'un tour galant, & dont Phe-  
bus répond,  
Nous peins Himen & le divin Sou-  
drille ,  
Quand Lorrain Duc preux & feal à  
fond,  
Epouse prend de Royale Famille.

# GALANT. 105

Auprès de toy passeroit pour vetille  
L'ingenieux & naïf feu Clement.  
Avec quel art ton adresse s'habille /  
*Onques ne fut un esprit si charmant*

S

Louis fameux par son zele pro-  
fond ,  
Et par l'éclat dont son courage brille,  
Craint, adoré, d'où la glace morfond  
Jusqu' aux climats où peuples Soleil  
grille ,  
Longtemps vivra dans tes Vers sans  
cheville,  
Qu'il peut luy seul guerdonner lare-  
gement.  
Ils morgueront le noir monstre à  
faucille ,

*Onques ne fut un esprit si charmant*

E N V O Y,

Sœur des neuf Sœurs , sage & sça-  
vante Fille,

# 106 MERCURE

Ton discours a maint & maint agrément,

Si ne dis vray je veux bien qu'on m'étrille,

*Onques ne fut un esprit si chatmant.*

## RE'PONSE

De Mademoiselle l'Heritier  
A M<sup>r</sup> L. A. L.

## R O N D E A U.

**T**Alens heureux avez à tous propos.

Naissent chez vous les énergiques mots ;

Quand déclamez un Discours magnifique ,

Vous triomphez en stile Marotique ;

Sur tous les tons celebre est vostre los.

# **GALANT: 107**

Dans le giron d'un gracieux repos,  
Sans vous livrer à nonchalans pa-  
vots ,

Tres - doctement vous mettez en  
pratique

Talens heureux.

**S**

Que galamment me contez des  
fagots !

Ah, pour chanter Louis, nostre He-  
ros ,

Moult me diroit vostre douce Mu-  
sique.

Phebus , ce Dieu de noble Art Poë-  
tique ,

Bien amplement mit chez vous en  
déposit

Talens heureux.

Mademoiselle l'Heritier  
ayant eu chez Mademoiselle

# 110 MERCURE

des Houlières une conversation fort vive & fort enjouée contre la coquetterie, receut quelques jours après ce Rondeau, que luy envoya cette illustre Fille, si digne du nom qu'elle porte.

## RONDEAU.

**C**ontre l'Amour qu'osez-vous  
entreprendre ?

Il a des feux prests à reduire en cendre.

Les fiers Mortels qui méprisent ses  
loix.

De la raison n'écoutez point la voix,  
Elle ose plus qu'elle ne peut prétendre.

# **GALANT. 109**

Dans tous les temps elle n'a pû  
défendre

Un cœur charmé du plaisir de se  
rendre.

A quoy vous sert de parler tant de  
fois

Contre l'Amour ?

**S**

Tremblez, Philis, ah, tremblez de  
répandre

Ces pleurs trop vains qu'exige une  
ame tendre,

Craignez le sort qui suit un fatal  
choix.

La triste Echo dans le fond de nos  
Bois,

Souffre, languit, & ne fait rien en-  
tendre

Contre l'Amour.

110 **MERCURE**

**R E' P O N S E**  
**De Mademoiselle l'Heritier**

**RONDEAU.**

**L**A liberté charme , ravit, enchan-  
re ;

**D**e tous les cœurs elle est la douce  
pente.

**L**e mien toujours sensible à ses dou-  
ceurs ,

**D**u fol Amour méprisant les ardeurs,  
Sçut s'affranchir de sa chaîne pe-  
sante.

**L**ors qu'il produit les tours d'une in-  
constante ,

**O**u d'un jaloux la rage extravagante,  
**P**ourquoy vouloir m'ôter des tons  
raillieurs

**L**a liberté ;

# GALANT 111

Vous me vantez en vain la main  
puissante ;

Ses traits, Iris, n'ont rien qui m'é-  
pouvante.

Quand on baignit festes, tabac, li-  
queurs,

Et qu'on s'occupe au bel Art des  
neuf Sœurs, [tente

On sent toujours dans son ame con-  
La liberté.

Je ne vous dis rien de cet  
autre Rondeau, dont vous  
connoistrez la beauté en le  
lisant. Il est adressé

A M. H. D. C. T. G. A. G. C.

A La raison qui ne fait résistance ?

A nous humeur, nature, accoutu-  
mance,



## 112 **MERCURE**

Plaisir , chagrin , mouvement , où  
repos ,  
Tout est excès , & chacun en deux  
mots ,  
Toujours en tout va plus loin qu'il ne  
pense.

**Q**  
Vois-tu cet homme à farouche appa-  
rence ,  
Maintien severe & caustique propos.  
Il s'applaudit de sa rare prudence,  
Mais c'est abus , le fat tourne le dos  
A la raison,

**S**  
Peu de Mortels sont de sa connois-  
sance.  
Pour toy , C.. qu'une heureuse  
naissance ,  
Un esprit droit sauve de tous de-  
fauts ,

# **GALANT.** 113

Qui mets entr'eux & toy tant de  
distance,

Comme à mes Vers, fers toujours  
de Heros

A la raison.

On mande de Chalais en  
Saintonge, que le Roy par sa  
derniere Déclaration ayant  
ordonné aux Evêques d'éta-  
blir des Ecclesiastiques, dans  
les endroits où il y auroit  
beaucoup de nouveaux Con-  
vertis, afin de les pouvoir  
instruire dans la verité de la  
Religion Catholique, par les  
Prédications qu'ils seroient  
obligez de faire tous les Di-  
Fevrier 1699. K

## 114 **MERCURE**

manches & les jours de Fêtes, les nouveaux Convertis de tout le Canton de Chalais, ont demandé à M<sup>r</sup> l'Evêque de Saintes, M<sup>r</sup> Mioule Curé de Saint Laurent, M<sup>r</sup> Meunier Curé de Saint Cyprien, & M<sup>r</sup> Daniaud Curé de Saint Martial ; comme étant des personnes d'une grande erudition & d'un exemple singulier.

L'esprit est un avantage qu'on ne peut trop estimer. Un jeune homme qui en avoit infiniment, mais qui estoit né sans aucun bien, se trou-

## **GALANT.** 219

va pourvû d'une habileté de genie, qui supléa en fort peu de temps à tout ce qui luy manquoit du côté de la fortune. Il estoit actif, vigilant, laborieux, & secondé d'une heureuse Etoile qui l'accompagna dans toutes ses entreprises, à peine eut-il vingt-cinq ans, qu'il se vit riche de cent mille écus. Ses richesses s'augmentant toujours par le grand commerce qu'il trouva moyen de s'établir dans les pais étrangers, il fut regardé comme un party tres-avantageux par quantité de personnes qui

K ij

## 116 MERCURE

lui firent offrir leur alliance. Il ne tenoit qu'à luy de choisir, & la pluspart de ceux qu'il voyoit voulant l'engager à se marier, une femme d'un fort grand mérite & de beaucoup de vertu, luy en parla comme tous les autres. Il luy avoit obligation, & elle l'avoit appuyé auprès des Puissances dont la protection ne luy avoit pas esté inutile. Aussi disoit-il toujours, qu'il luy devoit la plus grande partie de son bien, puisqu'elle l'avoit soutenu avec ardeur contre ceux qui avoient voulu

le traverser dans plusieurs affaires. Un principe de reconnoissance se mêlant à l'estime qu'il avoit pour cette Dame, il luy répondit qu'elle pouvoit disposer de luy, & que puisque tout le monde le pressoit de prendre une femme, il en vouloit une de sa main. La Dame à qui ce choix fut laissé, luy repartit, que ce seroit une affaire bientôt faite, pourvu qu'il voulust suivre ses conseils, & s'attacher moins au bien qu'au vray mérite & à la sagesse. Elle ajouta qu'il luy paroïssoit que les grandes

## 118 MERCURE

affaires dont il avoit la conduite, le comblant de biens de jour en jour, il ne pouvoit rien faire de mieux que d'épouser une jolie fille, qui luy devant toute la fortune, ne chercheroit qu'à luy plaire pour reconnoître ce qu'il auroit fait pour elle. Là dessus elle luy proposa une jeune Demoiselle, belle & bien faite, d'une humeur douce, & qui estoit estimée de tout le monde pour son esprit & ses belles qualitez. Il accepta le parti. On luy fit voir la Demoiselle dès le lendemain. Il

la trouva encore plus aimable  
 qu'elle ne luy avoit paru dans  
 le portrait, que luy en avoient  
 fait diverses personnes, & le  
 mariage fut conclu en peu de  
 jours aux conditions qu'il plut  
 à la Dame de prescrire. Ja-  
 mais union ne fut plus ten-  
 dre. La sympathie d'humeur se  
 trouvoit entr'eux, & l'un &  
 d'autre la remercioit tous les  
 jours de les avoir rendus si  
 heureux. Il ne leur man-  
 quoit qu'une seule chose. Il  
 y avoit déjà six années entie-  
 res que le mariage s'estoit fait,  
 & ils n'avoient point d'enfans.



## 120 MERCURE

Le mary en souhaitoit avec passion, & ils portoient envie à la Dame, qui de son côté n'estoit pas contente d'avoir une nombreuse famille. Il y avoit plus de noblesse que de bien dans la maison, & trop de fécondité n'estoit pas pour elle un avantage. Enfin la jeune mariée s'apperçût qu'elle estoit grosse, & la Dame son amie la devint en même temps, avec cette différence que si ce fut un très-grand sujet de joye pour l'une, l'autre ne put s'empêcher de s'en montrer affligée. Son Amie  
l'en

l'en consola en luy disant, que s'il arrivoit qu'elle accouchast d'un Enfant d'un autre sexe que celui dont accoucherait la Femme, elle n'en auroit aucun embarras, pourvû qu'elle voulust bien qu'on en fît un mariage. Cela fut promis de part & d'autre, & son Amie étant accouchée la première d'un garçon, la Dame l'appella d'abord son Gendre. Elle accoucha peu de jours après, mais ce fut aussi d'un garçon qui ne vécut que fort peu de temps. L'exécution du mariage arrêté fut remise à

Février 1699,

L

## 122 MERCURE

la premiere Fille qu'elle auroit, ce qui arriva cinq ou six années après. Cependant son Ami ravi de se voir un heritier, le faisoit élever avec tout le soin possible, & auroit esté inconsolable s'il l'avoit perdu. Il n'aimoit point ses Parens, qui n'avoient rien d'estimable, & son Fils luy estoit d'autant plus cher, qu'il paroissoit que la Femme n'auroit point d'autres Enfans. Il luy donna divers maistres; & quoy qu'il luy fist apprendre, il réussissoit en tout d'une maniere qui ne laissoit rien à souhai-

rer. Toutes les inclinations estoient nobles, & le paraissant qu'il fit d'abord paroistre pour les armes, donna quelque chagrin à son Pere, qui redoutant les perils d'une profession si dangereuse, auroit bien voulu qu'il en eust choisi une autre. Il pria la Dame, qui continuoit toujours à luy donner le nom de son Gendre, de l'en détourner, & luy dit que c'estoit son interest de prendre des précautions pour le conserver, puis que son dessein estoit de le marier avec sa Fille. Elle ré-

## 14 MERCURE

pendit en plaisantant, que peut-estre il y songeroit plus d'une fois, lors qu'il faudroit parler serieusement, & que quand il feroit un autre choix pour ce Fils, qu'il vouloit bien luy recommander, elle l'aideroit assez tendrement pour contribuer à tout ce qui luy feroit avantageux sans aucun rapport à elle. En effet, on peut dire que la Dame estoit une autre mere pour luy. Son application estoit grande pour luy inspirer tous les sentimens d'un honneste homme, & elle trouvoit en luy de

## GALANT: 125

si favorables dispositions, qu'elle n'avoit pas de peine à y réussir. Il avoit déjà douze ans lors qu'il luy vint une Sœur. Ce fut un surcroist de joye pour son Pere, qui ne se put exprimer. Il commença à ne plus tant craindre l'inclination que son Fils avoit marquée pour l'épée. Au contraire, ses Amis luy firent connoître qu'il avoit à souhaiter qu'il prist ce party, puisque pouvant luy donner abondamment dequoy la faire paroître, il repareroit par là, ce qu'il n'avoit point par la nais-

Liiij

## 226 MERCURE

sance. Convaincu par ces raisons, il luy fit apprendre à bien monter à cheval, & les autres exercices. Il y réussit parfaitement, & à dix-sept ans il prit party dans les Troupes. Son Pere l'éloigna avec regret, mais la gloire qu'il s'acquit dès ses premières campagnes le consolait de ne le point voir, & il avoit d'un autre costé un amusement fort agreable dans les caresses de sa Fille, qui devenoit toute belle, & dont l'éducation luy donnoit un grand plaisir. La Dame, intime Amic de cette

maison, n'estoit pas moins appliquée à tout ce qui pouvoit luy former l'esprit, & luy donner d'aimables manieres pour le monde, qu'elle l'avoit esté pour son Frere, qui ayant esté trois ans sans la voir, la trouva toute charmante, quand il revint passer quelques mois dans la famille. Il luy fit les plus tendres amitez, & elle témoignoit estre ravie de s'en voir aimée, se faisant un honneur d'avoir un Frere dont elle entendoit dire beaucoup de bien, & qu'elle trouvoit d'une figure fort agreable. Ces sen-

L iij



## 128 MERCURE

timens ne firent que s'augmenter, & toutes les fois que le Cavalier estoit en pouvoir de revenir chez son Pere, il trouvoit sa Sœur plus accomplie, & témoignoit ne rien souhaiter avec plus d'ardeur que de la voir dans un établissement considerable. Si tost qu'elle eut quatorze ans, il pressa son Pere de la marier, & il en eut pour réponse qu'il le vouloit marier auparavant. Ce fut alors que ce Pere luy parla tout de bon de la Fille de la Dame, à qui il l'avoit destiné dès son bas âge. C'é-

toit une Demoiselle qui meritoit d'estre aimée, & qui avoit beaucoup d'agrément dans sa personne. Il luy dit que quoy qu'il ne fust pas juste qu'il s'assujettist à suivre son choix, il avoit de si grandes obligations à sa famille, que s'il ne se sentoit point de repugnance à dégager sa parole, il luy feroit un veritable plaisir de consentir à ce mariage. Le Cavalier répondit qu'ayant esté élevé en quelque sorte avec la Demoiselle dont il luy parloit, il avoit conçu beaucoup d'estime pour elle,

## 130 MERCURE

& même de l'amitié, mais qu'il le prioit de vouloit luy accorder encore deux ou trois années avant que de l'obliger à aucun engagement. La demande estoit trop juste pour le refuser. Il partit pour la campagne, & revint deux ans après tout couvert de gloire. Sa Sœur luy parut si belle qu'il en fut charmé, & plus encore de son esprit & de ses manieres, que de sa beauté. Il ne pouvoit se lasser de l'entretenir, & les choses fines qu'elle luy disoit le surprenoient tellement qu'il la mettoit audessus de

## **GALANT.** 131

toutes les personnes de son sexe qu'il avoit connues. Il voulut sçavoir si entre plusieurs Amans qui se presentoient pour elle, il ne s'en trouvoit aucun dont elle eut le cœur touché; & il la pria de luy parler sans déguisement. La Belle luy dit qu'apparemment le temps où elle devoit aimer n'estoit point encore venu; mais qu'elle avoit le goust assez bon pour lui avouer qu'un Amant fait comme luy seroit dangereux pour elle, s'il luy pouvoit ressembler entierement, non seulement pour la

## 132 MERCURE

bonne mine , la politesse & le sçavoir vivre ; mais pour la noblesse des sentimens , l'amour de la gloire & l'exacte probité , & qu'afin qu'elle ne fust point trompée , si absolument on vouloit la marier , comme on luy en parloit fort souvent , il faudroit qu'il prist le soin de luy chercher un Mari , parce qu'elle sçavoit qu'il l'aimoit & que se connoissant en mérite , elle avoit lieu de se tenir seure qu'il choisiroit bien. Des choses si flatteuses , quoyque d'une Sœur , ne laisserent pas de faire plaisir au Cavalier qui

prit pour elle toute l'amitié qu'on peut avoir pour une personne tres-estimable de toutes manieres. Il luy parut même que cette amitié estoit trop forte , & il se reprochoit quelquefois l'attachement qu'il avoit à estre sans cesse avec sa sœur , & son trop de sensibilité pour les innocentes marques de tendresse qu'il en recevoit. Ces sentimens qu'il surprenoit dans son cœur le faisoient rêver. Chacun s'en appercevoit , & sa sœur plus que personne luy en demandoit souvent la cause,

## 134 MERCURE

Dans ce temps-là , son pere lay parla serieusement de la fille de la Dame qu'il avoit promis qu'il lui feroit épouser. Il y consentit sans aucune repugnance , & crut qu'un engagement de cette nature le déferoit de l'humeur rêveuse où il tomboit malgré luy. Ce qu'il y eut d'extraordinaire & de surprenant , c'est que la Dame voyant que le mariage de sa fille devenoit une affaire serieuse , dit au pere qui luy demanda son agrément, qu'elle avoit d'autres desseins pour le Cavalier à qui il falloit une

fortune plus avantageuse, & que puisqu'elle avoit marié la mere, elle le prioit de trouver bon qu'elle mariât aussi le fils. Cette generosité engagea le Pere à y répondre par la protestation qu'il fit de ne point changer de sentiment, & de rejeter tous les avantages que son Fils pourroit rencontrer ailleurs. Le Cavalier pour qui estoit née cette contestation, crut de son costé qu'il ne pouvoit faire moins pour reconnoître l'honnesteté de la Dame, que de se plaindre du refus qu'elle faisoit de l'acce-



## 136 MERCURE

per pour son Gendre. Il ajouta qu'il ne vouloit point pénétrer les raisons qui pouvoient l'en empêcher, mais qu'il la prioit, si son alliance ne luy plaisoit pas, de le laisser vivre en liberté, sans chercher à luy faire prendre aucun autre engagement, à qoy il estoit absolument résolu de s'opposer. La Dame luy demanda en riant si une personne aussi belle que sa Sœur, & qui auroit le même mérite, seroit incapable de se faire aimer de luy. Ces mots le mirent dans un embarras terri-

*Fin.*

ble. Il rougit ; il se troubla, mais la Dame qui depuis long-temps lisoit dans son cœur, l'écriva bien davantage en luy disant que c'estoit cette Sœur mesme qu'elle avoit envie qu'il épousast. Il seroit difficile d'exprimer les diverses agitations où il se trouva sur une proposition dont l'effet luy paroissoit impossible. La Dame les finit d'une manière bien agreable pour luy, quand elle luy dit qu'il estoit son Fils, & non pas de celle qu'il avoit cruë jusque-là sa Mere. Ce Fils dont cette Me-

*Février 1699.*

M

## 138 MERCURE

re avoit accouché en même temps que la Dame, estoit mort dès le premier temps de sa naissance, pendant que son Mary estoit éloigné, & cette Femme affligée voulant épargner à son Mary la douleur que cette perte luy auroit causée, pria la Dame de vouloir bien luy donner son Fils, qu'elle élèveroit comme le sien. La Dame qui estoit chargée d'enfans, consentit sans peine à ce qu'elle souhaita, ne doutant point que quand il faudroit découvrir la chose à son Mary, il ne luy donnaist une

partie des grands biens qu'elle avoit contribué à luy faire avoit par son credit. Après la naissance de la Fille, les deux Meres avoient protesté de les marier ensemble, & comme elles avoient toujours pris soin de les observer, elles avoient vû avec plaisir l'attachement, d'estime & d'amitié rendre qu'ils avoient pris l'un pour l'autre. Il ne fut plus question que d'apprendre tout au Pere, qui n'ayant jamais douté, que le Cavalier ne fust son Fils, l'avoit toujours aimé chèrement,

M ij

## 140 MERCURE

de sorte qu'il vit avec une joye inconcevable qu'il le pouvoit marier avec sa Fille. Le fort penchant que le Cavalier auoit toujourns marqué pour les armes , luy fut une confirmation de sa naissance , outre que sa Nourrice que l'on avoit fait entrer dans le secret , vivoit encore , & qu'elle fut un témoin irréprochable. Le Cavalier & la Belle qui s'aimoient peut estre plus qu'un Frere & une Sœur n'ont accoutumé de faire , n'eurent pas de peine à changer leur amitié en amour , & l'on pourroit

dire qu'il ne s'est jamais fait de Mariage, dont toutes les personnes interessées ayent reçu plus de satisfaction que de celui-cy.

M<sup>r</sup> l'Abbé de Choiseuil, Chanoine de Nostre-Dame de Paris, estant decedé sur la fin du mois passé, sa place a esté remplie par M<sup>r</sup> Bombes, à qui le Roy accorda il y a quelques années, dans le temps de la vacance du Siege Archiepiscopal, le Canoniat, auquel Sa Majesté nomme pour le serment de fidelité. Quoy.

## 142 MERCURE

qu'il soit encore fort jeune ,  
& qu'il ait eu peu d'occasions  
de paroistre , on n'ignore pas  
qu'il a beaucoup de sçavoir &  
de pieté. Il est Neveu de M<sup>r</sup>  
le Notre , dont je vous ay sou-  
vent entretenüe à l'occasion  
de la perfection où il a porté  
la magnificence & la propreté  
des Jardins, pour lesquels tou-  
te l'Europe sçait qu'il a un  
goust exquis , & qui avoit esté  
inconnu jusques à luy. Ce  
Chanoine est aussi Beau-  
frere de M<sup>r</sup> Mollet, Contrô-  
leur des Bastimens du Roy, &  
Eleve de M<sup>r</sup> le Noir.

## **GALANT: 143**

Il y a peu de maisons à Paris aussi belles que celle que M<sup>le</sup> le Comte de Marsan a achetée il y a quelque temps, de M<sup>le</sup> le President Tambonneau, Les Appartemens hauts & bas sont doubles, & sont de cinq pieces chacun. Ils ont vûe sur le Jardin, qui est tres-beau, & dont le Parterre est du dessein de M<sup>le</sup> le Notre. L'Escalier est des plus spacieux, des plus aisez & des mieux entendus. La premiere Salle où l'on entre a cinq grandes croisées, qui donnent routes sur le Jardin. Cette Salle, & les quatre Pic-



## 144 MERCURE

ces qui suivent, sont tres magnifiquement meublées ; & cependant le bon goust s'y fait encore plus distinguer que la richesse des meubles. On y voit deux lits , l'un de Retaille, & l'autre nommé des six couleurs, qui ne surprennent pas moins par la variété du dessein que par la richesse. On y voit une Tenture de tapisserie de Jule Romain, qui contient la Vie de l'Enfant Prodigue, & une autre à fond d'or, du dessein de M<sup>r</sup> Berain, qui représente les attributs de Marine, Il n'y a rien de plus beau

## **GALANT: 145**

beau que les Miroirs, dont plusieurs font voir beaucoup de nouveauté dans leurs bordures. Il y a des glaces dans tous les trumeaux. Entre plusieurs belles Tables, il y en a de pierres de rapport, dont on ne peut trop admirer la beauté. Son Altesse Royale Monsieur ayant résolu d'aller voir ces Appartemens, M<sup>r</sup> le Comte de Marsan le pria de luy faire l'honneur de venir dîner chez luy. Il y avoit à table, Monsieur, Madame de Marsan, Madame d'Armagnac, Madame la Duchesse

*Fevrier 1699.*

**N**

## 146 MERCURE

de Valentinois, Mademoiselle d'Armagnac, Madame la Duchesse de Vannadour, Madame de Grancey, M<sup>r</sup> le Chevalier de Lorraine, M<sup>r</sup> le Maréchal de Villeroy, & M<sup>r</sup> le marquis d'Estampes. Je ne dis rien du Repas, qui fut grand, exquis & bien entendu. M<sup>r</sup> le Comte de Marsan a aussi regalé S. A. S. Monsieur le Prince.

Le mercredi 11. de ce mois ;  
Mademoiselle de Villars, Fille  
de feu M<sup>r</sup> le marquis de Vil-  
lars, Chevalier des Ordres du  
Roy, Lieutenant General des

## **GALANT: 147**

Armées de Sa Majesté, Con-  
seiller d'Etat d'Epée, & cy-  
devant Ambassadeur dans les  
Cours d'Espagne, de Savoye  
& de Dannemark. & d'Anne-  
marie de Belfond, épousa M<sup>r</sup>  
le Comte de Choiseuil. Le ma-  
riage se fit aux Nouvelles Ca-  
tholiques. Je ne vous dis rien  
de la naissance de ce Seigneur,  
tout le monde sçait qu'elle  
est tres-illustre.

Il s'est fait un Livre nou-  
veau, qui doit estre d'une  
grande utilité pour ceux qui  
veulent écrire des choses qu'il

N ij

## 248 MERCURE

leur est important qu'on ne puisse déchiffrer, si leurs Lettres estoient surprises. Il a pour titre, *Nouvelle Methode pour écrire secrettement, & pour traduire en François toutes les Langues étrangères.* Cette methode est fortieuse, pourvû qu'on veuille bien se donner la peine d'observer toutes les regles que l'Auteur y donne, & qu'on ne se rebute point par le long temps qu'il y faut donner. Il est vray que pour s'épargner une partie de ce long travail, on peut ne s'en servir que pour les choses qui meritent le se-



er  
r  
c  
u  
o  
le



# **GALANT. 149**

est, sans l'employer dans la  
Lettre entière. Ce Livre se-  
vend au Palais, chez le S<sup>r</sup> Ni-  
colas le Gras, au troisième  
Pilier, à l'L couronnée.

Voicy des paroles qui ont  
esté mises en air par un fort  
habile Musicien.

## **AIR NOUVEAU.**

*Si tost que la cruelle eut vû naître  
monstre ma flâme,  
Que ne m'opposoit elle un devoir  
rigoureux*

N iij



# NO MERCURE

*Elle attendoit pour rebuter mes  
feux,  
Qu'ils se fussent rendus les mai-  
stres de mon ame.*

Vous sçavez la mort du Prince Electoral de Baviere, arrivée à Bruxelles le 6. de ce mois, après quatorze jours de maladie. Marguerite-Ma-rie-Therese d'Autriche, Sœur puînée de la feuë Reine, & Fille de Philippe IV. Roy d'Es-  
pagne, & de Marie-Anne d'Autriche, la seconde Fem-  
me, ayant épousé l'Empereur Leopold, il vint de ce maria-

## **GALANT.** 171

ge une Princesse, que M<sup>r</sup> l'E-  
lecteur de Baviere épousa en  
premières nocces, & c'est de  
ce mariage qu'est venu le  
Prince Electoral qui vient de  
mourir. Rien n'approche de  
la douleur que M<sup>r</sup> l'Electeur  
de Baviere a fait voir de cette  
mort.

Quelques personnes, ou mal  
informées, ou envieuses de la  
gloire de madame Daulnoy,  
à qui tant de beaux Ouvra-  
ges pleins d'esprit ont acquis  
une si juste réputation, luy  
ayant imputé d'avoir fait un  
Livre intitulé. *Memoires secrets*

N iij

## 142 MERCURE

*de M. L. D. D. O. ou, Les Avan-  
tures Comiques de plusieurs grands  
Princes de la Cour de France, elle  
a cru devoir faire connoître  
qu'il luy est faussement attri-  
bué. C'est ce qui l'a obligée  
d'écrire ce qui suit à une de  
ses Amies. Elle a mis le titre  
du Livre qu'elle desavouë au  
commencement de sa Lettre,  
qui est conçu en ces ter-  
mes.*

A M. LA COMTESSE DE M.

*V*oicy Madame le titre d'un  
Livre d'ont on me fait l'Au-  
teur sans avoir examiné tout ce

## GALANT. 153

qui en prouve l'impossibilité ;  
mais soit par aversion pour moy  
ou par l'esperance de le vendre  
nietux ; l'on a passé legerement  
sur les reflexions qui devoient em-  
pescher qu'on ne m'attribuast un  
ouvrage si éloigné du caracte-  
re de tous les miens. Je puis dis-  
re sans donner trop à mon amour  
propre, que je n'en ay jamais fait  
où je n'aye gardé toutes les mesu-  
res de modestie & de bien seance  
qui conviennent à nostre sexe, &  
mesme j'oze dire que comme la  
naissance donne des sentimens no-  
bles, l'on a remarqué dans mes  
Ouvrages une certaine élévation

## 154 MERCURE

& une retenue, qui m'ont attiré l'aprobation des plus sévères. Malgré cela je n'ay pas voulu mettre mon nom à trente petits volumes dont le sort a esté assez heureux pour me donner envie de m'en faire honneur. Pensez vous, Madame, qu'après avoir résisté à cette tentation, il pourroit m'en avoir pris une de me dire l'auteur du plus mauvais Livre qui ait jamais paru. Il est d'une insolence punissable, parlant sembleraement des plus grands Princes & des premières Princesses de nostre Cour. C'est un galimatias tiré de certains Ou-

## GALANT. 155

ouvrages satyriques, dont le Roy  
fit mettre l'Auteur à la Bastil-  
le il y a trente ans. Mais de quel-  
le maniere celuy-cy s'explique-t-il ?  
Ce ne sont que des quolibets,  
des proverbes, des avançures ri-  
dicules qui n'ont nulle apparen-  
ce de verité, des intrigues cri-  
minelles, & des mots qu'un Soldat  
ne vaudroit pas prononcer. Le lan-  
gage des bales est celuy qu'on fait  
tenir aux Princes & aux Prin-  
cesses du Sang, & chaque page,  
ou plutôt chaque ligne, fournit de  
nouvelles impertinences. Je vous  
assure, Madame que je n'ay  
pû achever de les lire. Bien qu'on

## 176 MERCURE

me les attribué, je ne dois point m'en justifier auprès des personnes qui me connoissent. A l'égard de celles qui ne me connoissent point, elles auront lieu de me croire telle, sans que je puisse m'en offenser. J'ay supplié M<sup>r</sup>. d'Argenson de vouloir ordonner une exacte recherche parmy ces malheureux qui vendent en cachette toutes sortes de Livres défendus & de me rendre justice, si on leur trouve celui là. En effet, ne faudroit-il pas les punir pour les corriger? Qui est la personne à l'abry des plus sangtantes piéces, quand on use de ces sortes de dévours? Les

justifications que l'on fait ensuite  
viennent, presque toujours, trop  
tard, &c. le Lecteur malévole se  
paye de son argent déboursé par  
le plaisir de croire mal de son pro-  
chain. Pour vous, Madame,  
qui estes mon amie, & dont les  
sentimens sont remplis d'équité,  
je suis bien certaine que vous n'ou-  
blerez rien pour persuader vos amis  
à mon avantage. C'est la grace  
que je vous demande, étant plus  
que personne, Vostre tres-humble  
& tres-obeissante servante.

À Paris ce 15 Feurier 1699.

Depuis vingt-trois années



## 158 MERCURE

que je vous adresse mes Lettres, j'ay laissé passer une infinité d'occasions de vous parler de ma Famille, touchant des choses peut-estre aussi considerables que celles que je vous apprens tous les mois de plusieurs personnes distinguées. Je craignois de passer pour suspect, mesme en disant la verité, & qu'on ne m'accusast de me servir de l'avantage que j'ay de vous écrire, pour imposer à ceux qui lisent mes Lettres; mais enfin il est temps que ce silence finisse, & que j'obéisce à ceux qui ont

## **GALANT. 159**

droit de me commander , & qui m'ont fait voir qu'une modestie plus longue paroistroit trop affectée , & que je ne dois pas faire plus longtemps injustice à mon sang , quand la verité me force de parler. Je vais donc le faire , en declarant que je n'avanceray rien dont je n'aye les certificats en main. La mort de Messire Gaspard Donneau Devizé , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , Lieutenant des Gardes du Corps , & Maître d'Hostel de la feue Reyne , donne lieu à l'article

que vous allez lire. Je vous diray d'abord que peut estre auroit-on de la peine à trouver encore une Famille aussi nombreuse , sans qu'aucun eust jamais pris d'autre party que celui de servir le Roy , & les Rois les Predecesseurs dans leurs Maisons , & dans leurs Armées , & qui ait répandu du plus de sang pour le service de Sa Majesté. Gilles Donneau Devizé , Ayeul de celui dont je vous apprens la mort, servit avec un attachement inviolable quatre de nos Rois; sçavoir Charles IX.

## **GALANT: 161**

Henry III. qu'il avoit suivy en Pologne, puis Henry IV. & Louis XIII. Charles, Fils de Gilles, après avoir rendu de grands services dont je ne rapporteray point le détail, de crainte d'estre trop long, & afin d'avoir plus de place pour parler de ses descendans, qui approchent plus de nostre temps, fui pourveu en consideration de ses services du Gouvernement du Comté de Dammarin, ainsi que de celuy du Chasteau, & de la Capitainerie des Chasses. Son fils Gaspard qui vient de  
Feurier 1699. ○

## 162 MERCURE

mourir, fut élevé Page du Maréchal de Vitry, & en 1643. il servit la Campagne en qualité de Cornette dans la Compagnie de M<sup>r</sup> le Baron Darziliers son cousin, dans le Regiment de Cavalerie de Menneville, & se trouva a la bataille de Rocroy où il fut blessé à la jambe. Il eut son cheval tué du même coup. Il servit au siège de la Mothe en Lorraine en 1645. & ensuite en Flandre au Siège de Gravelines dans l'armée commandée par feu S. A. R. Monsieur, Duc d'Orleans. Il servit ensuite en

## **GALANT. 163**

qualité de Lieutenant de Che-  
vaux Legers au siege de Lens  
sous M<sup>r</sup>. le Marechal de  
Gassion, puis en Catalo-  
gne en 1647. & 1648. sous  
M<sup>r</sup>. le Marechal de Schom-  
berg. En 1649. il fut fait Ca-  
pitaine de Chevaux Legers  
dans le Regiment de la Fare.  
En 1650. il fut blessé au bras  
d'un coup de Mousqueton &  
au costé d'un autre coup, aussi  
de Mousqueton. Il servit en  
Catalogne en 1651. & en 1652.  
il reçut au Siege de Barcelo-  
ne un coup de Mousquet au  
ventre, & six mois après au

O ij

## 1641 **MERCURE**

mesmesiege, commandant un Escadron aux lignes de contravalation, sous M<sup>r</sup> le Comte de Merinville, il fut blessé en divers endroits. L'occasion fut si chaude, que de tout l'Escadron qu'il commandoit il ne resta que sept Cavaliers & un Capitaine, tous les autres ayant esté tuez ou bleffez. Pour luy, il receut un coup de mousquet dans la teste, dont il perdit un oeil, un autre à l'épaule & un dans le ventre. Il eut aussi un cheval tué sous luy, & un autre bleffé, ce qui marque qu'il ne quitta point

le combat, quoy qu'il ne fust resté que luy neuvième de son Escadron.. Il eut l'avantage de retirer des mains des Ennemis M<sup>r</sup> le Marechal de la Mothe que l'ardeur de son courage avoit emporté trop avant, & de les poursuivre & de se battre après que ce marechal fut rentré dans Barcelone. En 1653. le Roy ayant réduit le Regiment de M<sup>r</sup> le marquis de la Fare à trois Compagnies, la sienne fut conservée par preference a cause de ses services, comme il se voit par une lettre



## 166 MERCURE

de S. M. écrite à ce marquis.  
L'an 1654. au combat de  
Bourdeil avec cent hommes  
qu'il commandoit, il fit pri-  
sonniers de guerre cinquante-  
huit hommes, entre lesquels  
il y avoit trois Capitaines de  
Cavalerie. Dans la mesme  
année le Roy ayant resolu de  
licentier le corp du Regiment  
de la Fare après la mort de ce  
marquis, il conserva & incor-  
pora la Compagnie de Devizé  
dans celuy de Thoiras, com-  
me on le voit par la Lettre de  
Cachet, écrite par S. M. à cet  
effet à Mr Devizé, & les Tim-

## **GALANT: 167**

bales du même Regiment de la Fare luy furent adjudgées, ainsi qu'il paroist par le jugement que rendit le Conseil de Guerre, sous l'autorité de M<sup>r</sup> le Duc de Joyeuse, Pair & Colonel general de la Cavalerie Legere de France. Le Mestre de Camp general, tous les Colonels & Commandans des Corps, assisterent à ce jugement, par lequel il fut permis à M<sup>r</sup> Devizé & à ses Enfans, de porter ces Timbales en guerre dans toutes les occasions. Monsieur le Prince de Conti le demanda dans la même an-

## 168 MERCURE

née pour estre dans son Regiment. Il y servit au Siege de Castillon d'Ampurias, & il y fut blessé d'un coup de mousquet au travers du col. En 1656. il servit en qualité de Maréchal des Logis General de la Cavalerie sous M<sup>r</sup> le Duc de Candale. En 1657. il eut un bras cassé d'un coup de pistolet au Siege d'Alexandrie, & fut blessé à Tortose d'un coup de faux dans les reins. En 1658. & 1659. il servit encore en Italie de maréchal des Logis general de la Cavalerie, & en cette qualité il commanda toute

## **GALANT. 169**

route l'Armée pendant vingt-quatre heures, en l'absence des autres Officiers généraux. En 1661 après la Paix des Pyrénées, le Roy pour conserver la Compagnie, en fit une Compagnie Franche. En 1664. on forma un Escadron de la Compagnie, & de celles de Baradas, de Chazeron & de Fourbin. Il est à remarquer qu'il estoit plus ancien Officier que ces deux derniers, qui furent depuis Lieutenans généraux, & qu'il les avoit souvent commandez. Il fut envoyé la même année en Allema-

*Fevrier 1699.*

P

# 170. MERCURE

gne, sous Messieurs de Coligny & de la Feuillade, & se signala au passage du Raab, où les Turcs furent défaits. En 1664. Son Altesse Royale Monsieur ayant souvent ouy parler de sa valeur & de sa probité, le demanda au Roy avec sa Compagnie, pour le faire premier Capitaine & Major de son Regiment d'Orleans de Cavalerie, ce qui fut accordé à ce Prince. Le Roy ayant voulu voir sa Compagnie dans la plaine proche de Breteuil, luy donna une gratification plus considérable que celle qu'il

# GALANT. 171

accorda à six autres Capitaines dont il venoit de voir les Compagnies, & dont il estoit fort content; ce qui paroist par une Lettre de M<sup>r</sup> le marquis de Louvois, qui l'en felicita. L'année suivante estant venu à Paris, pour presenter au Roy des Cavaliers de sa Compagnie, que S. M. en avoit fait tirer, pour les faire entrer dans les Gardes du Corps, il receut la Lettre suivante de Mr de Louvois.

MONSIEUR,

*Vous verrez par la Lettre que le Roy vous écrit, ce que S. M.*

P ij

172 **MERCURE**

*fait presentement pour vous. Vous ne doutez pas que je n'aye beaucoup de joye que vostre merite luy soit connu, & qu'elle soit satisfaite de vos services, & vous croyez bien aussi que je seray toujours bien-aise de vous pouvoir témoigner par les miens combien je suis,*

**MONSIEUR.**

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,

**DE LOUVOYS.**

*A Saint Germain ce 13.*

*Janvier 1667.*

**Dans cette Lettre il y avoit un Billet écrit de la main du**

**GALANT.** 173

Roy, contenant ce qui suit.

*A S. Germain en Laye  
le 13. de Janvier 1667.*

Ce Billet n'est que pour vous  
faire sçavoir que je vous ay donné  
la Charge d'Enseigne de mes Gar-  
des, qu'avoit le Chevalier de For-  
bin, & que je desire que vous ve-  
niez icy pour en prendre possession,  
& servir vostre quartier.

**LOUIS.**

La suscription de cette Let-  
tre estoit, *A Monsieur Devizé,  
Capitaine d'une Compagnie de  
Chevaux-Legers pour mon ser-  
vice.*

P iiij



## 174 MERCURE

Ce que le Roy fit alors pour M<sup>r</sup> Devizé luy fut d'autant plus avantageux que S. M. venoit de resoudre de mettre dans les Gardes & dans les Mousquetaires les meilleurs Officiers de les Troupes, & que par distinction il fut choisi seul le premier après cette resolution, pour remplir la premiere place qui vacqua dans les Gardes du Corps. M<sup>r</sup> de Jauvelle par la mesme raison entra quelque temps après dans les mousquetaires, & plusieurs Officiers qui furent successivement nommez pour

entrier dans les Gardes, ont  
presque tous esté Lieutenans  
Generaux. Le Roy ne laissa pas  
long-temps M<sup>r</sup> Devize Enseig-  
ne de ses Gardes, puis-que  
sept mois après l'avoir élevé à  
ce poste il le nomma Lieute-  
nant, & luy fit expedier la  
Commission de Mestre de  
Camp d'un Regiment de Ca-  
valerie entretenu pour luy.  
On estoit alors au Siege de  
Douay où il receut un coup  
de canon qui emporta les  
deux épaules de son cheval &  
ses deux pistolets. Il com-  
mandoit alors le rég de de

## 176 MERCURE

la Tranchée , & il estoit si près des dehors , lors qu'il entendit ceux qui les gardoient, qui dirent *le voilà à bas.* Il eut beaucoup de peine à regagner le Camp à pied , & il efluya en s'en retournant une grefle de coups de mousquets de tous les dehors de la Place, dont il ne fut point blessé. Le Roy luy fit donner à son retour un cheval de son Ecurie. Il servit avec le mesme zele & la mesme valeur , & presque toujours sous les yeux du Roy jusqu'en 1674. que le 15. de Juin il se trouva commander

la Maison du Roy. Elle passoit alors en Allemagne avec un gros Corps de Troupes qui estoit sous le Commandement du Marquis de Renel, Maréchal de Camp, lequel avoit eu ordre de prendre sur sa route la Ville & le Chasteau de Faucouier sur les frontieres de la Franche-Comté. Ce Marquis y estant arrivé, fit sommer la Place, & sur son refus ayant fait venir du canon, on y fit brèche, & l'assaut fut donné, mais inutilement. M<sup>r</sup> Devizé, estant de jour, résolut de forcer la Place par

## 178. MERCURE

un endroit où il y avoit de l'eau. Il s'informa de ceux qui sçavoient nager parmy les Gardes, & parmy tous les valets de ce Corps, & en ayant trouvé jusqu'à deux cens avec quatre Exempts, il se mit à leur teste, son épée entre ses dents & gagna la brèche, mais il receut trois coups de mousquet, dont l'un luy perça l'épaule gauche, l'autre lui entra dans le corps au costé droit, & le troisiéme luy ayant cassé les mâchoires, & emporté quatre dents, luy perça la langue. Cependant il ne

essa point de combattre, & de donner ses ordres, qu'il n'eust emporté la Place. Le Roy apprenant cette nouvelle, dit tout haut devant toute la Cour, il n'y avoit que *DeviZé* qui fust capable d'une telle action. Ces trois dernières blessures, avec une infinité d'autres qu'il avoit reçues, l'ayant mis hors d'état de servir, le Roy lui donna la Charge de Maître d'Hotel ordinaire de la Reine. Il avoit épousé en premières noces la *Veuve de M<sup>r</sup> Pichon*, Conseiller de la Cour. Sa seconde Femme estoit *Louvancour*,

## 180 MERCURE

d'une tres-bonne Famille de Robe, dont il n'a point eu d'Enfans. Il avoit épousé en troisièmes noccs Madeleine Donneau-Devizé, sa Cousine-germaine, Fille d'Antoine Donneau-Devizé, son Oncle paternel. Cet Antoine, après avoir esté Cadet au Regiment des Gardes, suivant l'usage de son temps, servit au Siege du Chasteau de Caën & à la prise du Pont de Cé, ainsi qu'à ceux de Saint-Jean d'Angely, de Montauban, de Tonneins & de Montpellier. En 1620. il estoit au Siege de la Rochelle.

## **GALANT. 181**

en qualité d'Aide de Camp de M<sup>r</sup> le maréchal de Pralin, où il fut attaqué dans une embuscade par les Ennemis, que repoussèrent les Gardes de ce maréchal. Il fut blessé d'un coup de mousquet à la jambe, aux approches de la Ville de Clerac, où commandoit M<sup>r</sup> de Termes, maréchal de Camp, qui y fut tué en forçant une Baricade. Il fut blessé au ventre d'un coup de pique à la prise de la Ville du monneur, en montant à l'assaut. Il servit en qualité de Capitaine-Exempt des Gardes du Corps de de-



## 132 MERCURE

font S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, Oncle de Sa Majesté, durant les guerres de Flandre, & il se trouva aux Sieges de Graveline, Dunkerque, Mardick, Courtray & Bethune. Au Siege de Courtray à l'attaque des Lignes, où les Ennemis furent repoussés, il eut le bras cassé d'un coup de pistolet. Au Siege de Mardick, à la sortie que firent les Assiégés, il eut un coup de mousquet à l'épaule. Au Siege de Bethune il fut blessé d'un coup de mousquet qui luy perça les deux cuisses. Il fut envoyé

## **GALANT.** 183

dans la Ville & Chasteau de Richelieu, avec ordre au Gouverneur, & aux Officiers & Habitans de luy obéir.

Il defendit la place contre les surprises & les insultes de l'armée des Princes, & conserva la Ville & le Chasteau dans l'obeissance du Roy. Il eut l'honneur de conduire à Florence Madame la Grande Duchesse, lorsqu'elle fut mariée, & de commander les gardes qui l'accompagnoient. Il risqua sa vie pour le service de la Reine Mere dans les temps difficiles, & reprit en

## 184 MERCURE

s'exposant à une gresle de mousquetades, toutes les pierres, qui luy avoient esté enlevées dans une émotion populaire, dans un Carosse qui fut pillé par la populace, dans lequel étoient seuëm<sup>t</sup> de Beauvais & M<sup>r</sup> de Bartillat. Il receut plusieurs coups en cette occasion. Il avoit époulé Claude Gaboury, d'une famille attachée aux service des Rois de France depuis un temps immemorial. Jacques Gaboury son frere, estoit premier Valet de Garderobe du Roy, & Contrôleur general de l'argenterie. Ce

## **GALANT: 185**

Jacques Gaboury estoit dans une si grande faveur auprès de la Reine Mere, qu'il donna de l'ombrage au Cardinal de Richelieu qui le fit exiler. Il fut rappellé aussi-tost après la mort de ce Ministre, & celle du Roy Louis XIII. Le Cardinal de Richelieu en parle dans ses memoires. Louis le Grand l'honora de son estime en consideration des services qu'il avoit rendus à la Reine sa Mere. Il le nomma à l'Intendance de S. Venant, & luy donna outre cela une grosse somme qu'il

*Fevrier 1699.*

**Q**

## 186 MERCURE

touchez au Tresor Royal. Antoine Donneau Devizé, dont il avoit épousé la Fille, eut pour enfans Jean Donneau Devizé, Historiographe de France, Jacques, premier Valet de Chambre de la feue Reine, Henriete, premiere femme de Chambre de Monseigneur le Duc d'Anjou, & madelaine qui avoit épousé Gaspard Donneau Devizé dont je vous apprenis la mort. Jacques, premier Valet de Chambre de la feue Reine avoit épousé la Signora Philippa, qui des l'âge de sept ans avoit esté é-

## GALANT. 187

levée en Espagne dans le Palais en qualité de Menine, auprès de la Reine, qu'elle la consideroit, l'estimoit & l'aimoit. On ne peut être dans une plus haute faveur qu'elle estoit auprès de cette Princesse. Elle ne s'en est servie que pour procurer du bien aux autres sans songer à ses intérêts, & le Roy estoit tellement persuadé de sa sagesse, qu'il ne conserva qu'elle auprès de la Reine, de toutes les femmes Espagnoles qui estoient venues en France avec cette Prin-

Q ij.

## 188 MERCURE

celle. Elle a laissé quatre garçons, dont l'aîné est Abbé de Lecterpt en Limosin & licencié de Sorbonne, le second Lieutenant aux Gardes ; il fut dangereusement blessé au siège de Mons. Le troisieme est Enseigne de Vaisseau, & le quatrieme qui est encore fort jeune, est Lieutenant dans le Regiment d'Auvergne.

Je vous ay parlé de deux enfans de Gilles & de Jacques Donneau Devizé & de leurs enfans, & ne vous ay rien dit d'un frere cadet nommé Henry. Il estoit Gentil;

## **GALANT. 189**

homme servant le Roy, & Capitaine-exempt des Gardes du Corps de la Reine Mere. Il avoit commencé à servir au Siege de la rochelle, où il reçût un coup de Mousquet à la cuisse. Il servit au Siege de Bellegarde & de Sainte-Menchoud, & reçût à ce dernier un coup de pierre à la teste. Il avoit pareillement servi aux Sieges de Mouzon & de Stenay, & à l'attaque des lignes, & à la levée du Siege d'Arras, où il passa des premiers la ligne. Il est mort en Bretagne pour le service de



## 190 MERCURE

la Reine mere en exécutant ses ordres. Ses enfans font Louis Donneau Devizé, mort Capitaine de Chevaux Legers ; laînée de ses filles épousée M<sup>r</sup> de Lucé, Receveur General des Finances de Guienne, & la seconde M<sup>r</sup> Goujon, Secrétaire du Conseil. Si je ne m'apercevois qu'il y a déjà trop long temps que je vous châtie de ma famille, je vous parlerois encore d'un des enfans de Gilles Donneau Devizé, qui n'a pas moins esté attaché à la Maison Royale que ses freres, & qui fut l'hon-

## **[GALANT.]**

neur d'estre du nombre des  
Officiers qui conduisirent  
Henriette de France, Reine  
de la Grand'Bretagne en An-  
glettere. Il n'avoit en qu'une  
fille qui a laissé quatre  
garçons, qui se sont tous dis-  
tinguez dans le service. L'aî-  
né qui estoit Capitaine de  
Fusiliers, & Contrôleur de la  
Maison de la Reine, se retira  
du service après la mort de  
cette Princesse, & il est pré-  
sentement Prieur de Bois-  
morel en Normandie. Le se-  
cond nommé M<sup>r</sup> du Coudray,  
aussi Capitaine de Fusiliers,

## 192 MERCURE

est mort en Italie dans la dernière guerre, de ses blessures qui se sont rouvertes. Il estoit en état de parvenir au plus hauts emplois. Le troisième, connu sous le nom de M. de Saint Maurice, est des plus avancez dans le Regiment des Fusiliers. Il est entré dans le service dès sa plus grande jeunesse, & est des plus anciens Officiers de l'Armée. Il fut blessé au Siege d'Ath. Le quatrième est Capitaine d'Infanterie.

Pour finir cet article par où je l'ay commencé, je vais  
vous

# **GALANTE** 193

vous parler des enfans de  
Gaspard Doncau Devizé dont  
je viens de vous apprendre la  
mort. Il n'en a point eu de  
ses deux premiers Femmes,  
mais seulement de la troi-  
sième, fille d'Antoine Don-  
neau-Devizé, dont il a trois  
garçons & une fille. L'aîné  
n'est âgé que de vingt ans. Il  
a l'honneur d'estre Filleul du  
du Roy & de la Reine, & a esté  
élevé Page de S. M. dans la  
Grande Ecurie, où l'on n'en  
reçoit aucun, qu'après avoir  
fait de très rigoureuses preu-  
ves de Noblesse. Le second

*Février 1699.*

**R**

## 394 MERCURE

après le party de l'Eglise. Le troisieme est encore fort jeune, ainsi que les deux filles. On peut dire que leur Pere estoit le Doyen de tous les Officiers de Cavalerie de France, puisqu'il avoit soixante ans de Service lorsqu'il est mort, & que s'il n'avoit pas esté obligé de le quitter après avoir receu plus de vingt blessures, il auroit esté Lieutenant General. Il y a plusieurs années, tous ceux qui ont servi après luy dans les Gardes étant parvenus à cette dignité. Si toute cette Famille, qui n'a

## **GALANT.** 195

jamais pris d'autre party que de servir le Roy, a répandu son sang pour le Service de Sa Majesté, elle a bien lieu d'estre satisfaite des bontez de ce Prince, qui par les pensions qu'il luy a plu d'accorder, recompense dans les enfans les services des Peres.

Cet article m'ayant mené plus loin que je ne croyois; quoyque j'en aye retranché beaucoup d'actions considerables, il ne me reste plus de place pour vous parler ce mois cy des Morts dont j'ay encore à vous entretenir; mais quand

**Rij**

## 196 MERCURE

je n'aurois point d'autres nouvelles à vous apprendre , ma Lettre renfermeroit trop de matieres tristes , si j'en ajoutois à celles dont elle est déjà remplie.

Le Roy ayant esté au commencement de ce mois à Marly , on y a pris les divertissemens de la saison. La Cour y estoit assez grosse pour le lieu , mais ceux qui n'avoient pas esté nommez n'ont point eu la libetté d'y paroistre. Monseigneur le Duc & Madame la Duchesse de Bourgogne , & les deux Princes s'y

## GALANT. 197

sont rendus tous les soirs sur les sept heures. La Cour y soupa les deux premiers jours à neuf heures , & le Bal y commença à dix , & dura jusqu'à plus d'une heure. Le Vendredy , qui fut le premier jour des deux Voyages dont j'ay à vous parler, le Roy & la Reine d'Angleterre y vinrent , & le Bal ayant commencé avant huit heures , finit à dix & demie; après, quoy le Roy, & Leurs majestez Britanniques souperent. Il y eut pendant ces trois jours trois tables à souper. Le Bal se fit dans le grand Salon , fort

R. iij



## 198 MERCURE

éclairé de Lustres, & de deux rangs de Girandoles tout autour. Les hommes qui dansèrent furent tous les Princes, M<sup>r</sup> le Comte de Brionne, M<sup>r</sup> le Prince Camille, Mrs les Ducs de Villeroy & de Guiche, Mrs les Comtes d'Estrées & d'Ayen, & M<sup>r</sup> le marquis de la Chastres. Les Dames qui dansèrent, furent les Princesses, mademoiselle d'Armagnac, madame de Valentinois, madame la Duchesse de Villeroy, madame de Chastillon, mademoiselle de Tourbes, mademoiselle de Melun,

# GALANT.



de Madame de Magon. Reten-  
dant le Bob les dans une dis-  
paroissiens par troupes, &  
s'alloient masquer dans les  
apartemens hauts, tous rem-  
plis d'habés, & il y en eut  
plusieurs qui masquerent jus-  
qu'à quatre & cinq fois cha-  
que soir.

Le Roy & Madame la Du-  
chesse de Bourgogne ont tenu  
sur les Fontes, M<sup>r</sup> le Duc de  
Fronsac, Fils de M<sup>r</sup> le Duc de  
Richelieu, âgé de deux ans  
dix mois. S. M. le nomme  
Louis François Armand.

M<sup>r</sup> Maillard presta ser-

R. iij

## 200 MERCURE

ment à la Chambre des Comptes au commencement de ce mois, en qualité de Surintendant des Bastimens, avec les mesmes honneurs qu'on avoit faits à Mrs Colbert, de Louvoys & de Villacerf. Il estoit accompagné de M<sup>rs</sup> les Ducs de Richelieu, & de Charost, de M<sup>rs</sup> les Présidens de la moignon, & de Menards, ainsi que de plusieurs autres personnes de distinction, & des principaux Officiers des Bastimens. Après le serment presté, il prit place au dessus du Doyen

de la Chambre.

Quelques jours après mes-  
sieurs de l'Academie royale  
de Peinture & de Sculpture  
s'étant assemblez, resolurent  
tout d'une voix de le choisir  
pour leur Protecteur, & de  
le faire succeder par cette  
nomination à M<sup>r</sup> le Cardinal  
Mazarin, à M<sup>r</sup> le Chancelier  
Seguier, à M<sup>r</sup> Colbert, à M<sup>r</sup>  
de Louvoys, & à M<sup>r</sup> de Vil-  
lacerf, qui ont esté successi-  
vement Protecteurs de cet-  
te mesme Academie depuis  
son érection. Après que ce  
choix eut esté fait, on nom-

## 202 MERCURE

ma des Deputez pour l'aller  
prier d'accepter cette digni-  
té. Ils accompagnerent M<sup>r</sup>  
Coipel le pere, Directeur de  
l'Academie, qui porta la pa-  
role. Il luy parla en ces  
termes,

MONSIEUR,

Nous sommes déjà venus de  
la part de l'Academie, vous fe-  
liciter & vous reconnoistre pour  
nostre Superieur en qualité de Sur-  
intendant des Bastimens dans  
toutes celles qu'il a plu à S. M.  
de vous donner, & nous venons  
aujourd'hui, Monsieur, vous  
prier d'agréer celle de nostre pra-

secteur qu'a voit cy devant M<sup>r</sup> le Marquis de Villacerf. Nous esperons que vous ne le serez pas seulement de la compagnie en general, mais que vous le serez encore en particulier de chacun de ceux qui la composent.

M<sup>r</sup> Coipel estoit accompagné de quatre Recteurs de l'Academie & des Deputez de chaque Classe. M<sup>r</sup> Mansard les reconduisit jusqu'au bout de son appartement, & marqua beaucoup de reconnaissance & beaucoup d'estime pour un corps si distingué, & si rempli des plus excellens hommes de l'Euro-

## 204 MERCURE

pe. Il vint quelque temps après prendre Seance à l'Academie, dont ces Messieurs luy estoient venus offrir la protection. Il fut reçu au bas de l'escalier par les principaux de ce Corps. Il estoit accompagné de M<sup>r</sup> le President de Meis, de plusieurs personnes de distinction, & des Intendants & principaux Officiers des Bastimens. Il prit Seance à la premiere place qui est celle du Directeur, remplie par M<sup>r</sup> Coipelle pere, qui se mit à costé de luy, & luy fit le compliment que vous allez lire.

## MONSIEUR,

Après que le Roy a fait con-  
noître à toute l'Europe, tant de  
grandeur & de majesté dans le  
cours d'un Regne aussi glorieux  
que le sien, & tant d'excellentes  
& éclatantes qualitez dans le  
Gouvernement de la Monarchie,  
l'on peut dire avec justice, que ce  
grand Prince a rempli en gene-  
ral toutes celles que les Rois ses  
Predecesseurs ne possedoient qu'en  
particulier; car si l'on regarde la  
Politique dans le Gouvernement  
de l'Etat, on n'y verra rien que



## 206 MERCURE

de Grand, & de Sage, & l'on  
trouvera en Sa Majesté toutes les  
qualitez des plus Grands Heros,  
de la Justice & de l'Equité pour  
ses Sujets; le zele pour la Reli-  
gion, que ce Grand Prince a por-  
té au suprême degré, en sacrifiant  
comme il nous paroist, une partie  
de ses conquestes pour augmenter,  
non seulement dans son Royaume,  
mais encore chez les Princes ses  
voisins, le culte qui est dû au  
Christianisme, dont Sa Majesté  
soutient si dignement les titres  
glorieux de Roy Tres Chrestien,  
& de Fils aîné de l'Eglise. Mais  
quelle grandeur d'ame & de ge-

mercredi Sa Majesté n'a-t-elle  
point fait paroître, dans la Paix  
qu'elle vient de traiter avec ses  
Ennemis, leur abandonnant géné-  
reusement quelque partie de ce  
que le droit de la Guerre lui avoit  
légitimement acquis, pour donner  
une Paix tranquille à ses Sujets,  
et à toute l'Europe.

Après donc la connoissance que  
nous avons des éminentes quali-  
tez de ce Grand Monarque, que  
ne devons nous point espérer de cer-  
te Paix, dont Sa Majesté vient  
de jeter de si profondes racines,  
et de la grandeur du discernement  
qu'elle a fait paroître, en vous é-



## 208 MERCURE

levant, Monsieur, par une distinction singulière de vostre mérite, à cette importante charge dont elle vous a honoré? N'est-ce pas un puissant préjugé, pour faire croire que le Roy ne veut dorénavant s'occuper qu'au bien de ses Sujets, & à faire fleurir ses Estats par les beaux Arts, & se faire cherir & admirer dans la Paix, après s'estre rendu redoutable dans la Guerre? Sa Majesté pourroit elle choisir un sujet plus digne que vous, Monsieur, pour un si grand dessein, & plus capable de donner une véritable émulation à ceux qui professent les Arts pour les



# GALANT. 206

porter au plus haut point de perfection, particulièrement, à l'Académie de l'Art du Dessin, que l'on peut dire en être la source? Le Roy, en vous mettant à leur teste, ne les a-t-il pas couronnées d'une gloire immortelle, & cette Compagnie, que vous honorez de vostre Protection, puisqu'il semble que Sa Majesté, connoissant le mérite de ces beaux Arts, & les difficultés qu'il y a pour parvenir à l'éminent degré auquel vous les possédez, les récompense aussi dignement en vostre personne?

Nous sommes attentifs, M<sup>r</sup>, à v<sup>r</sup>.

Fevrier 1699.

S

## 210 MERCURE

cevoir les rayons de cette éclatante Gloire qui vous environne, & de ce Soleil Auguste, que les Aigles seuls sont capables d'approcher, mais que nous espérons que vous ferez descendre jusques à nous. Cette Academie vous voit aujourd'hui avec une joye extrême, remplir la place de vos Illustres Predecesseurs, d'autant plus qu'elle espere encore de vous une plus puissante Protection, par le grand credit que vostre mérite, & l'elevation de vostre genie vous ont acquis auprès de Sa Majesté, & par la grande confiance qu'elle a en vostre capacité. C'est l'esperan-

ce dont elle se flatta, & ce qu'elle attend de votre générosité & de l'estime que vous devez faire des beaux Arts, par les grandes lumières que vous en avez, vous souhaitant, Monsieur, dans le cours d'une vie aussi glorieuse qu'est la vôtre, une continuation parfaite de cette grande prospérité, & félicité dont vous jouissez.

M. Mansard répondit à ce compliment, qu'il tenoit à honneur d'être Protecteur d'une Compagnie si célèbre, & si remplie d'habiles gens, qu'il chercheroit toujours les occasions de luy faire

## 212 MERCURE

plaisir, & qu'il y avoit puisé les connoissances qu'il avoit dans les beaux Arts. Le Secrétaire de l'Académie lut ensuite les Statuts de ce Corps, après quoy on lut une Dissertation faite par M<sup>r</sup> Coipet le Pere, sur les parties essentielles de l'art du Dessin, ou Peinture & Sculpture, utile aux Etudiants & aux Amateurs de ces Arts. Cette Dissertation estoit divisée en trois parties. On n'en put lire que deux, à cause que la lecture des Statuts avoit esté fort longue, & que la nuit estoit survenue. Il y a lieu d'esperer

## **GALANT. 213**

que Mr Coipel la rendra publique ; pour satisfaire aux instances de ceux qui l'en pressent.

Il s'est fait depuis quelques jours dans la plaine de Saint Denis une chasse à l'Oiseau, où tous les Ambassadeurs qui sont en France se trouveront avec toute leur suite, à l'exception de celui de Venise, ce qui attirera dans cette Plaine une affluence de Peuple extraordinaire. Les Oiseaux firent beaucoup au-delà de ce qu'on en attendoit, & l'un d'eux s'é-



## 214 MERCURE

leva si haut qu'on le perdis  
de veüé pendant plus d'une  
heure, en sorte qu'on le  
crut perdu long - temps.  
Enfin on le vit descendre en  
combattant un Corbeau, qui  
se deffendit contre luy, jusqu'à  
ce qu'il fut forcé de ceder aux  
autres oiseaux qui le seconder  
ont. Ainsi le Corbeau ne se  
comba qu'après un combat  
d'une heure dans la moyenne  
Region. On voit force lier  
vres & quantité de perdrix,  
ce qui fit dire à tous les Etran  
gers que cette Chasse estoit  
veritablement Royale. Les

## **GALANT: 215**

Milans & les Buses ne re-  
noient point contre les oi-  
seaux, quoy que la deffense en  
fust des plus opiniâtres.

Je viens à l'article qui re-  
garde l'Ambassadeur de l'Em-  
pereur de Maroc. Abdalla-  
Ben-Aischa, Amiral & Surin-  
tendant de toutes les affaires  
de la Mer de cet Empereur,  
ayant esté rencontré en mer  
dés le mois de May 1698. par  
un Vaisseau du Roy, qui l'au-  
roit pris, après l'avoir canon-  
né & mis en estat de ne se pou-  
voir plus deffendre, sans un

## 216 MERCURE

calme qui survint, persuada à l'Empereur son Maître qu'il luy estoit important de faire la paix avec l'Empereur de France, dont la puissance étoit aussi redoutable sur mer que sur terre. Ce Prince n'eut pas de peine à le croire, & comme il y avoit alors une Escadre de Vaisseaux François devant Salé, il écrivit au Commandant de ces Vaisseaux: Cette Lettre portoit, qu'il permettoit à son General de la mer, *Abdalla Ben Aischa*, de conferer avec luy, & qu'il luy ordonnoit de luy en venir ensuite donner

604.

*connoissance afin qu'en estant informé, il disposast ce qui luy conviendrait le mieux.* M. le Marquis de Roussi avoit esté laissé devant Salé avec deux Fregates, par M. le Chevalier de Coetlogon qui commandoit l'Escadre, de maniere que ce fut ce Marquis, qui reçut cette Lettre. Voicy la réponse qu'il y fit.

**GENERAL ABD-AL-A-  
BEN-AISCHA.**

*L'Empereur de Maroc ne'a fait sçavoir qu'il vous avoit donné permission de communi-  
quer avec moy sur les moyens*

Fevrier 1699. T

d'un accord. Instruisez-vous parfaitement des ses intentions, & quand vous voudrez venir à mon Navire pour m'en faire part, je vous donnerai toutes les suretez justes que vous demanderez pour vôtre personne. J'enverrai à nôtre General qui est à Cadix le Memoire de ce que vous m'aurez appris. Je n'ay pas le pouvoir de conclure aucun Traité: mais je puis vous assurer que l'Empereur de France mon Maistre acceptera volontiers des propositions raisonnables. Je ne me donne point l'honneur d'écrire à l'Empereur de

*Maroc, parce qu'il ne me demande point de reponse , & je croy que ce que je vous écris suffit la-dessus. Je prie Dieu , General Abdala Ben-Aïfcha , qu'il vous ait en sa sainte garde. Signé*

LE MARQUIS DE ROUSSY.

On proposa une Treve en attendant que l'on pût faire la Paix , pour la conclusion de laquelle Ben-Aïfcha dit qu'il viendrait en France. M. le Marquis de Château-Renaud alla à Cadix rendre Compte de cette proposition à M. le Comte d'Estrées qui y estoit , & qui la croyant con-

T ij

venable au service de S. M. & au bien de ses sujets, l'accepta, & en consequence signa une Treve pour huit Mois. Il envoya ensuite M. le Marquis de Château-Renaud à Salé avec ordre de recevoir cet Ambassadeur & de l'amener en France, après que le Roy de Maroc auroit signé cette Treve. Il débarqua à Brest le 11. Novembre dernier, & alla loger chez M. Desclouzeaux Intendant, où il fut reçu par M. le Comte de Château-Renaud, Lieutenant General, par Mrs. de Coetlogon, &

de Denots Chefs d'Escadres, & par plusieurs Officiers de Marine. Cet Ambassadeur avoit une suite de 18. personnes. Deux de les Officiers portoient à costé de luy sur leurs épaules deux Sabres dans leurs Foureaux, & deux autres, deux très-grands Fusils pareillement enveloppez dans des Foureaux de Maroquin rouge. Il estoit au milieu de ces quatre personnes, & on portoit derriere luy un Pavillon de toile blanche, dont le baston estoit fort haut ; c'est son Pavillon d'Amiral. Il fut reçu avec les hon-

T iij



## 222 MERCURE

leurs accoustumez & dûs à son caractère.

Pendant tout le temps qu'il a demeuré à Brest où l'empressement a été grand pour le voir, toutes les reparties ont paru fort spirituelles. Quelques Dames luy ont demandé pourquoi ils prenoient chez eux plusieurs femmes. Il leur répondit *que c'estoit afin qu'ils pussent trouver en plusieurs. ce qu'on rencontre assemblé abondamment en France dans chacune en particulier.*

Une Demoiselle Irlandoise estant venuë le visiter, com-

me il sçavoit la langue Angloise, il tâcha de la consoler sur ce qu'elle a été obligée d'abandonner sa patrie. Elle avoit avec elle une Fille de 15. ans, & il dit à la Mere *qu'elle devoit considerer qu'elle avoit un charbon ardent entre les mains, & qu'à moins qu'elle n'y prist bien garde il la brûleroit, voulant dire qu'une Mere doit avoir grand soin de la conduite de sa fille & la veiller de près.*

Quelqu'un luy ayant rapporté que M. le Marquis de Château - Renaud avoit dit beaucoup de bien de luy à son

T iiij

## 224 MERCURE

arrivée à la Cour, il repondit *que cela ne le surprenoit point, que ce Marquis estoit le mesme à Versailles qu'il avoit esté dans son Bord, c'est-à-dire tousjours bon, tousjours honneste, & très-obligeant.* Il ajouta *que le Roy ne pouvoit avoir de serviteurs plus affectionnés que luy, plus capables de l'emploi qu'il a, & plus dignes d'en avoir de plus considerables.* Il apprit, estant encore à Brest, que quelques personnes avoient parlé à Paris à son desavantage, & pour dire que le Public seroit detrompé de ce

qu'on pouvoit avoir dit contre luy, il se servit des paroles suivantes. *Lorsque le Soleil paroîtra, les Grenouilles cesseront de criailler & chercheront à se cacher.* Cependant le Roy ayant pris la resolution de ne point entrer en negotiation avec cet Ambassadeur qu'on ne sçût s'il avoit pouvoir de convenir des conditions que M. de S. Olon avoit eu ordre de proposer au Roy de Maroc lorsqu'il y alla en Ambassade, & mesme de faire faire le Traité à Brest par M. le Comte de Château-Renaud

226 **MERCURE**

qui s'y trouvoit , & par M. de S. Olon , S. M. donna ordre à M. de S. Olon de s'y rendre , & leur fit expedier un plein pouvoir pour conclure le Traité. On envoya cependant des ordres pour empêcher l'Ambassadeur de venir à Paris jusqu'à nouvel ordre , & pour luy faire fournir toutes les choses nécessaires pour sa subsistance. Il avoit amené avec luy M. Fabre , Marchand François, negociant à Salé , pour luy servir d'Interprete en Langue Espagnole que cet Ambassadeur entend

& parle assez bien. La Cour jugea à propos d'envoyer avec M. de S. Olon M. Estelle, Consul François à Salé, qui se trouvoit alors à Paris. M. Petits de la Croix, Secretaire Interprete du Roy aux Langues Orientales, fut aussi nommé par S. M. pour se rendre à Brest afin de servir d'Interprete dans le Traité qu'on se proposoit d'y conclure. M. de S. Olon ayant reçu ses instructions partit le 9. Decembre, & ne fut pas plûtoſt arrivé à Brest qu'il y eut plusieurs conferences dans les-

quelles l'Ambassadeur se renferma tousjours dans l'ordre precis & capital, qu'il disoit avoir du Roy son Maistre, de n'entamer aucune negotiation avec personne, qu'auparavant il n'eût esté admis en la présence de S. M. & ne luy eust remis sa Lettre en main propre. Il ajoûta *qu'on agissoit chez eux de cette maniere, & que M. le Baron de Saint Amant & M. de Saint Olon qui y avoient esté en qualité d'Ambassadeurs, l'avoient éprouvé; que Hadgy Thumin, dernier Ambassadeur de Maroc en France, avoit*

*fait la même chose ; & que puis-  
qu'il étoit revêtu du même cara-  
ctere , & qu'il se trouvoit de plus  
avec des dignitez , & dans une  
élévation si considerable , où il  
tenoit le premier rang après son  
Roy , on ne luy devoit pas refu-  
ser les honneurs qu'il deman-  
doit , & qui avoient été accor-  
dez à son predecesseur en Fran-  
ce , & aux Ambassadeurs  
de France auprès du Roy son  
Maistre. On répondit si so-  
lidement à tout cela , & on luy  
fit si bien comprendre que son  
caractere ne pouvoit être ho-  
noré qu'il ne fust connu , qu'il*



## 230 MERCURE

consentit à faire voir ses pouvoirs , ce qu'il avoit jusqu'alors refusé avec beaucoup d'opiniâtreté. Ils parurent en bonne forme , & munis du Sceau ordinaire du Roy de Maroc. Ils portoient en termes exprès *que ce Prince envoyoit Abdala Ben-Aïscha en qualité d'Ambassadeur , vers le plus grand Empereur des Chrestiens , le Roy de France Loüis , avec pouvoir de lier , délier , traiter , & negocier avec les François , & sous promesse d'approuver , ratifier , & executer tout ce qu'il auroit arresté , con-*

clu & signé ; après neantmoins qu'il auroit remis en main propre dudit Empereur la Lettre dont il l'avoit chargé. L'Ambassadeur après avoir montré ses pouvoirs, adjousta que ses ordres estoient si precis, que sa teste en estoit le garant, & qu'il estoit réduit au point de n'avoit plus d'autre party à écouter ny à suivre que celuy d'aller à La Cour, ou de s'en retourner ; qu'il osoit esperer de la bonté du Roy qu'on auroit égard à toutes ces raisons, & qu'enfin ne pouvant que suivre les ordres de son Prince, si on ne luy per-

*mettoit pas de présenter sa Lettre avant que de traiter, il ne pouvoit que s'en retourner sur ses pas.* Le Roy ayant esté informé de toutes ces choses, jugea à propos de donner ses ordres pour faire conduire cet Ambassadeur à Paris. Je ne vous ferai point un Journal de son voyage : mais je vous parlerai seulement de ce qui s'est fait aux principaux endroits où il a passé.

M. de Nointel, Intendant de la Province de Bretagne, avoit envoyé son Carrosse à une lieuë de Rennes,

nes. Il y monta avec M. de S. Olon, M. de la Croix, & l'Ecrivain ou Secrétaire de l'Ambassade. La Mareschaussée estoit à quelque distance de là avec son Grand Prevost à la teste. On marcha en cet ordre jusqu'à la Ville, où l'on trouva la Bourgeoisie sous les Armes. L'Ambassadeur fut logé dans la Maison de M. de Lavardin. Il eut tousjours une Compagnie de Bourgeois en garde. Peu de temps après que l'Ambassadeur fut entré dans son appartement, Mrs. de Ville le vinrent haranguer. Le

*Fevrier 1699.* V.

Maire porta la parole & luy  
dit.

**MONSEIGNEUR.**

*Il ne manquoit au triomphe  
que nostre Invincible Monar-  
que a remporté sur ses Ennemis,  
que la gloire de voir le plus  
grand Prince de l'Afrique re-  
chercher son amitié, & si nous  
sommes assez heureux pour gous-  
ter les delices d'une Paix pro-  
fonde, qu'il a bien voulu recor-  
der à toute l'Europe, en prese-  
rant à sa propre gloire le plaisir  
de soulager ses Ennemis vain-  
cus, nous avons encore l'esperan-  
ce de voir bien-tost réunis sous un*

*si agréable lien le plus grand Roy  
de l'Affrique, & le plus grand  
Roy de l'Univers.*

*Le choix que S. M. de Ma-  
roc a fait de V. E. pour manier  
une affaire si importante, & si  
glorieuse à ce Prince, nous  
marque assez l'estime particu-  
liere qu'il fait de vostre person-  
ne, & de vostre merite, & nous  
fait esperer un bonheur que nous  
souhaitons avec autant d'ar-  
deur que nous sommes avec res-  
pect, vos très-humbles, &  
très-obéïssans serviteurs.*

*Voicy la réponse de l'Am-  
bassadeur.*

V ij

## 236 MERCURE

La haute reputation de Louis le Grand , est si generalement établie dans le monde , que Mouley Ismael mon Maistre qui est sans contredit le plus grand , & le plus redoutable Empereur d'Afrique , a regardé comme un bonheur d'avoir la paix , & de contracter amitié avec celui qu'il reconnoist pour le plus grand , & le plus redoutable Empereur de l'Europe.

Pour moy , Messieurs , qui me sens penetré d'une profonde veneration pour ses vertus incomparables , j'avouë que j'ay cherché avec empressement l'honneur

d'estre chargé d'un ministère si utile à l'un & à l'autre Empire, tant parce qu'il doit procurer la liberté d'un grand nombre de pauvres sujets des deux parts, qui gemissent sous le joug d'une dure servitude, que pour voir un Prince qui depuis tant d'années conduit le sort de tous les Potentats de l'Europe. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien contribuer de vos soins & de vos vœux, à l'accomplissement de cette grande affaire, & d'estre assurez que je ne manqueray pas de rendre compte à l'Empereur, mon Maître, des honneurs que



*Je reçois de la Province de Bretagne.*

On luy apporta ensuite les presents de la Ville, consistant en confitures, & bouteilles de vin d'Espagne. M. l'Intendant vint aussi-tost le visiter, & l'invita à souper chez lui. L'Ambassadeur l'accepta, & le repas fut tres-magnifique, la visite fut suivie de celle de M. de Molac, & de celle de M. de la Faluere, Premier President, accompagné de M. son Fils, de M. le President de Brecquigny, & de M. le Procureur General. On sejourna à Rennes,

& l'Ambassadeur alla voir le Palais, dont le dessein des Peintures est de feu M. le Brun. Il rendit à son retour la visite à M. le Premier President. Il estoit avec sa suite dans deux Carrosses de M. l'Intendant. Il alla l'apredinée voir M. le Marquis de Molac qui l'invita à la Comedie, à souper, & au Bal qu'il donna exprés chez luy.

Ce Marquis le pria de luy donner quelque part en son amitié. L'Ambassadeur luy respondit *que ceux qui avoient celle du Roy comme luy, devoient plustost luy offrir leur pro-*

## 240 MERCURE

*rection que luy faire une demande de si peu d'importance.*

Il rendit aussi visite à M. l'Intendant, & assista ensuite à tous ces regales, dont il fut surpris & charmé de cette magnificence. Cet Ambassadeur ne reçût pas de moindres honneurs à Nantes. La Marefchaussée alla audevant de luy, & il entra dans la Ville au bruit du Canon, & des Tambours de la Bourgeoisie, qui étoit sous les Armes en très-grand nombre. Le Maire, & les Echevins le vinrent complimenter. Voicy la reponse qu'il leur fit.

Je

## **GALANT.** 241

*Je viens, Messieurs, de la part du plus grand Empereur d'Afrique, demander l'amitié du plus grand Empereur de l'Europe. Cet heureux lien doit être également désiré par les sujets de l'un & de l'autre Empire, & ils sont réciproquement obligés de faire leurs efforts pour en estreindre les nœuds. Oüy, Messieurs, cette amitié doit être le fondement d'une Paix indissoluble. C'est cette amitié qui procurera le repos, & la tranquillité aux peuples après une si longue Guerre. C'est cette même amitié qui donnera aux*

X

## 242 MERCURE

*Marchands la sûreté de leur  
Commerce par Mer & par Terre.  
C'est cette amitié qui fera pai-  
stre la Gazelle avec le Lion  
sans crainte d'en estre devorée.  
C'est cette amitié qui rendra les  
Maures François, & les Fran-  
çois Maures. C'est cette amitié  
qui de l'arbre Zaccoum de l'En-  
fer qui est le symbole de la Guer-  
re, en doit faire l'Alisier du Pa-  
radis qui est le symbole de la  
Paix. C'est cette amitié qui doit  
metamorphoser le Coloquinte de  
la haine au doux Nectar de l'a-  
mour. C'est enfin cette amitié qui  
doit briser les Fers insupporta-*

*bles de tant de pauvres sujets  
des deux partis, qui gemissent  
dans l'esclavage.*

*Combien de fruits nous pro-  
met cet Arbre de benediction ?  
C'est aussi, Messieurs, le sujet de  
ma Mission & la cause de mon  
Ambassade, pour l'heureux suc-  
cez de laquelle vous devez join-  
dre vos vœux aux miens,  
puisque son accomplissement doit  
causer une joye reciproque.*

*Cet Ambassadeur fut aussi  
reçu à Saumur par la Bour-  
geoisie sous les Armes, & au  
bruit du Canon. La Mares-*

X ij

## 244 MERCURE

chaussée vint au devant de lui, & le Senechal luy fit compliment. Voicy la reponse que luy fit l'Ambassadeur.

*La puissance de Loüis le Grand estant la plus haute qui ait jamais esté en aucun Empereur de la Loy de Jesus, il estoit convenable que Mouley Ismael, qui est aujourd'huy le plus puissant de tous les Princes, & Rois Musulmans, fust uni avec luy par les liens d'une amitié, & d'une Paix indissoluble. Je benie le Ciel d'avoir esté choisi pour la negociation d'un projet si hono-*

*table. Mais, Messieurs, ce n'est pas la gloire seule de mon Empereur qui fait le motif de mon Ambassade, l'utilité publique des sujets des deux Empires y a une part considerable : car non seulement les Marchands y trouveront la seureté de leur Commerce par Mer & par Terre, mais aussi les pauvres esclaves des deux Nations luy auront l'obligation de leur liberté. Joignez donc, Messieurs, vos vœux aux miens pour le bon succez de mon Ambassade si glorieuse, & si remplie d'utilité.*

*Il reçût de pareils compli-*

X iij



## 246 MERCURE

mens à Angers, & à Langeſt, où le Lieutenant Général le complimenta. Il fut auſſi harangué par celui de Tours, & par Meſſieurs les Treſoriers de France, & viſité par M. de Miromenil Intendant. On ſejourna à Tours, où quelqu'un luy ayant dit que la Touraine & l'Anjou eſtoient le Jardin de France, il répondit *que la Bretagne en eſtoit le Paradis, puis qu'on y voyoit tant d'Angeſ.* Le grand nombre de peuple, & de Villes qu'il venoit de voir ſur la route lui fit dire *qu'il ſ'étonnoit comment il y avoit*

*un Prince au monde assez téméraire pour attaquer Louis le Grand, qui pouvoit mettre un million d'hommes sur pied quand il voudroit. M. de S. Olon luy répondit que c'estoit pour cela que tant de Souverains s'estoient unis ensemble, & qu'ils n'avoient pû y réüssir.*

En allant a Amboise on sejourna dans la plaine de Saint Martin le Beau, où les Sarrazins furent défaits en si grand nombre par Charles Martel. L'Ambassadeur parut fort touché d'un endroit où on luy dit qu'il y en avoit plu-

## 248. MERCURE

seurs Tombeaux. Il y fit sa priere, & en fit prendre dix ou douze poignées de terre pour emporter en son Pays. On luy fit voir en passant le Chateau de Chambor, & il dit *qu'il n'y avoit qu'un Grand Empereur qui püst faire assembler autant de Pierres ensemble.* Le sejour qu'on fit le matin au Bourg-la-Reine, donna lieu à M. de S. Olon de le mener au Chasteau de Sceaux. Il partit enchanté de la beauté des appartemens, & des Jardins; quoique la Maison ne fût point meublée, que les

## GALANT. 249

caux ne jouassent point, & que les Arbres fussent dépouillez de leur verdure. Il dit *qu'il ne voyoit rien dans cette Maison qui ne luy marquast que celuy qui l'avoit fait construire, devoit avoir de l'esprit.* Il arriva le 5. Février à Paris à dix heures du soir. M. le Baron de Breteüil, Introduceur des Ambassadeurs, se trouva à l'Hostel des Ambassadeurs, le reçût à la descente de son Carrosse, le conduisit dans son Appartement, & luy fit compliment de la part du Roy, & quand ce Baron prit congé de luy,

## 250 MERCURE

l'Ambassadeur le reconduisit jusqu'à son Carrosse. Il y avoit quatre des cent Suisses du Roy pour garder la Porte de l'Hostel des Ambassadeurs. L'Audience ayant esté réglée pour le 16. M. le Baron de Breteüil le vint prendre de grand matin avec les Carrosses du Roy, & de Madame la Duchesse de Bourgogne. Cet Introduceur fut reçu à la descente de son Carrosse, par le Lieutenant & le Secretaire de l'Ambassade, & l'Ambassadeur descendit jusqu'à la moitié de l'Escalier pour le recevoir. Ils

monterent ensuite dans la Chambre, & s'assirent dans des Fauteuils, & après un compliment fort court, ils partirent pour se rendre à Versailles. L'Ambassadeur, & M. le Baron de Breteuil se placèrent dans le fond du Carrosse du Roy, & M. Petits de la Croix sur le devant. Le Carrosse de Madame la Duchesse de Bourgogne fut rempli par le Lieutenant, & le Secrétaire de l'Ambassade M. de S. Olon le Fils, & M. Estelle Consul à Salé. Quatorze Valets de l'Ambassadeur mar-

choient à cheval devant le Carrosse. Les Laquais de M. le Baron de Breteüil bordoient la portiere droite, & ceux de M. de S. Olon la gauche. En traversant la premiere Cour, on trouva les Gardes Françoises, & Suisses en haye : mais se reposant sur leur Armes & sur leurs Tambours. Les Officiers estoient à la teste sans armes. On descendit à la Salle des Ambassadeurs ; d'où après y avoir demeuré quelque temps, on sortit pour aller à l'Audience. Quand ils furent au pied de l'Escalier

des Nations par où on les fit monter ; parce que le Roy estoit dans son grand Appartement ; ils ne purent s'empêcher de marquer leur surprise ; quoy qu'ils ne fussent alors occupez que du Roy & de l'Audience qu'ils estoient prests d'en avoir ; mais ils furent frappez de l'éclat de la dorure de cet Escalier, des Marbres de diverses couleurs, & du Jet-d'eau qui en forme plusieurs napes sur ce superbe Escalier, où il leur parut un monde infiny. Il estoit remplý de quantité de personnes



## 254 MERCURE

de distinction , dont la foule jointe au grand nombre de Figures peintes qui remplissent les murailles de ce degré , representoit un brillant amas de toutes sortes de Figures. Les cent Suisses du Roy y estoient en haye , mais ils avoient leurs hallebardes derriere eux. Les Gardes du Corps estoient aussi en haye dans leur Salle : mais sans Armes. L'Ambassadeur marchoit à la teste de tout , ayant M. le Baron de Breteuil à sa droite , & M. de S. Olon à sa gauche. M. Petits de la Croix

le suivoit , & estoit entre le Lieutenant & le Secrétaire de l'Ambassade. M. Estelle, Consul à Salé , & le fils de M. de S. Olon marchaient après , & precedoient la suite de l'Ambassadeur dont sept portoiene les presens , qui consistoient en une Selle brodée à la mode de Barbarie assez singuliere , une peau de Tygre , huit Heyques , cinq peaux de Lion , & quatre douzaines de peaux de Maroquin rouge. Ils traverserent tout le grand Appartement jusqu'à la Salle du Trône où le Roy estoit

## 256 MERCURE

assis sur une Estrade sous un Dais superbe. 'Messeigneurs les Ducs d'Anjou & de Berry estoient aux costez du Roy. Monseigneur le Duc de Bourgogne ne s'y trouva point, parce qu'il estoit indisposé ce jour-là. Le premier Gentil-homme de la Chambre, & le Maître de la Garde-Robe estoient derriere. L'Ambassadeur ne monta point sur l'Estrade, & le Roy ne se leva point. Sa Majesté osta seulement son Chapeau, & le remit pendant la Harangue. L'Ambassadeur entra d'un pas assez grave. Il  
 avoit

avoit la main droite sur son estomac , & le col un peu panché sur l'épaule. Cette posture est la plus soumise & la plus respectueuse, & marque qu'ils offrent leur teste à ceux devant lesquels ils se presentent de cette maniere , & qu'ils la peuvent couper. L'Ambassadeur fit son compliment d'un ton assez ferme , & M. de la Croix le lut en François. Il fut admiré de toute la Cour. Le voicy.

*Tres - haut , tres-excellent ,  
tres-puissant , tres-magnanime  
& toujours invincible Empe-*

Y

## 258 MERCURE

*reur de France Louis XIV.*  
 Dieu benisse à jamais le regne  
 de V. M. I. Après avoir ren-  
 du à Dieu les loüanges qui  
 luy sont deuës, Je diray, Si-  
 re, que l'Empereur Mauley If-  
 maël mon Maistre, fils de  
 Cherif, qui descend des Prin-  
 ces de la tres-haute Maison de  
 Hachem, qui est Empereur des  
 deux Mauritanies, Roy des  
 deux vastes campagnes de l'im-  
 penetrable Affrique, Prince de  
 Biledulgerid, & Souuerain  
 d'une grande partie du pais  
 des Negres, ayant par une  
 grace speciale de Dieu rétably

*la Religion Musulmane dans les onze Royaumes qu'il a conquis, & étendu son pouvoir souverain sur tous les Peuples qui resident dans ce grand Continent, il a fait...consister le comble de sa gloire à acquérir l'amitié du plus grand & du plus puissant Empereur de l'Europe. Il m'a établi dans le Port de Salé, pour y avoir la conduite de sa Marine & de ses Vaisseaux, & j'ay esté assez heureux pour profiter de l'occasion qui m'a esté fournie par l'arrivée de vos Navires de guerre, de*

## 260 MERCURE

donner à V. M. I. des preuves  
du profond respect que j'ay tou-  
jours eu pour elle. Je me suis  
transporté à leur Bord, & de  
concert avec vos Officiers, j'ay  
negocié un Traité, dans l'in-  
tention de contracter ensuite  
avec V. M. I. une Paix &  
une amitié indissoluble, & d'é-  
teindre les feux de la guerre.  
Sur l'avis que j'en donnay à  
l'Empereur mon Maistre, il me  
permit de le signer, & il m'a  
donné depuis les pouvoirs ne-  
cessaires pour y mettre la der-  
niere main. Cette amitié, Si-  
re, sera toute pure & desin-

teressée. Les conquestes de V. M. I. ne scauroient donner de jalousie à Muley Ismaël, puis qu'il fait des vœux pour la prosperité de ses Armes ; mais il fait en mesme temps ses efforts pour imiter ses Vertus heroïques ; car lors que V. M. I. chastoit ses ennemis par Mer & par Terre, mon Maistre faisoit la guerre aux Turcs & aux Negres, & il leur a accordé la Paix dans le mesme temps que V. M. I. l'a donnée à l'Europe. C'est dans l'intention de meriter cette amitié que ce grand Prin-



## 262 MERCURE

ce m'envoie aujourd'huy auprès de vostre trone Imperial en qualité de son Ambassadeur, pour presenter à V. M. toujours Auguste une Lettre de sa part, qui contient des expressions pleines de veneration pour le premier & le plus grand Empereur de la Chrestienté, lequel à l'exemple de ses illustres Ancestres, dont il tient son Sceptre, a étendu bien loin par sa valeur les Frontieres de son vaste Empire. Quoy que je sois chargé de paroles très secretes & tres-importantes pour V. M. I. je

ne l'entreprendray jamais que  
de ce qui sera également utile  
et agreable aux Maistres et  
aux Sujets de l'une et de l'autre  
Nation. Je finis, Sire, en  
felicitant V. M. de la part de  
mon Maistre de l'heureux suc-  
cès d'une guerre si sanglante  
et si longue, dans laquelle a-  
près avoir vaincu un nombre in-  
nombrable d'ennemis, elle a fait  
paroistre une moderation jusques  
alors inouïe, en sacrifiant les a-  
vantages que luy promettoit la  
continuation de la guerre à la  
gloire de donner la Paix à  
tant de Nations vaincues.

## 264 MERCURE

*Malley Ismaël n'a cessé de méditer sur une grandeur d'ame si digne du Heros de l'Europe, & dans l'idée auguste qu'il s'en forme, il dit souvent, que l'on connoist bien que V. M. soutient la bonne cause puisque Dieu couronne toujours ses projets de la victoire & du succès qu'elle en attend. Il ne doute point que puisque V. M. I. a établi la tranquillité & le repos parmi tant de Peuples, elle ne donne les mains à ce que les pauvres captifs des deux parts, qui sont les seuls qui n'en jouissent*

*sent point, ressentent aussi l'effet de sa clemence. Ce sera le fondement d'une éternelle paix & de l'amitié parfaite que mon Maistre desire, & comme il est le Prince de toute l'Afrique le plus puissant, le plus grand & le plus redoutable, il ne peut faire une plus digne offrande que de donner la sienne au plus puissant, au plus grand, & au plus redoutable Empereur de l'Europe.*

*Le Roy luy répondit qu'il estoit fort aise de le voir, & des nouvelles qu'il lui apportoit de l'Empereur son Maistre; qu'il*

*Février. 1699.*

**Z**

## 266 MERCURE

nommerez des Commissaires pour entendre ses propositions, & qu'il ratifieroit les choses dont ils conviendroient ensemble, afin de luy donner des marques de l'estime qu'il faisoit de l'Empereur son Maistre, & qu'il luy feroit pour sa personne tous les plaisirs qu'il pourroit.

L'Ambassadeur repliqua qu'il demandoit à S. M. I. la grace de vouloir le recevoir au nombre de ses sujets en Barbarie, & qu'il ne manqueroit pas de s'en acquiter avec autant de fidélité qu'il faisoit envers l'Empereur son Maistre. Il donna

luy mesme la Lettre de créance au Roy, qui la remit entre les mains de M. le Marquis de Torcy, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires Etrangères. Le Roy osta son chapeau lorsque l'Ambassadeur se retira, comme S. M. avoit fait à son arrivée. L'Ambassadeur s'en retourna par la Galerie, & par le petit Appartement, & trouva dans la Salle des Gardes, & sur l'Escalier les Gardes & les Suisses dans la même posture que sur l'autre degré. Il y avoit plusieurs Tables préparées pour

## 268 MERCURE

son dîner & pour la suite. Quoiqu'il ne dût point manger parce qu'il jeûnoit, & que selon leur Loy ils ne mangent qu'après le Soleil couché les jours de jeûne, il ne laissa pas de se mettre à Table pour l'honneur, en disant *qu'il servirait la Compagnie.* M. le Baron de Breteüil étoit à sa droite, & le Maître d'Hostel du Roy qui tenoit la Table, à sa gauche. M. de S. Olon estoit après M. le Baron de Breteüil, & M. de la Croix après le Maître d'Hostel.

Cet Ambassadeur dit, quand

il eut vu le Roy, que s'il avoit  
aporté sur son dos les Monta-  
gnes les plus pesantes, elles luy  
auroient paru aussi legeres que  
des roses pour parvenir à voir  
un Empereur, dont la reputation  
estoit si bien establie dans le mon-  
de, & dont l'amour estoit depuis  
si long - temps gravé dans son  
cœur, & qu'il falloit marcher sur  
la teste comme sur les pieds, si ce-  
la pouvoit aider à faire jouir  
plustost de sa veüe. Il ajoûta que  
la Majesté du Roy ressembloit  
à la lumiere du Soleil qui don-  
noit de l'éclat à la grandeur de  
ses sujets, et à la magnificence



## 270 MERCURE

de sa Cour, mais que tout cela n'avoit de lumiere qu'autant qu'il plaisoit à cet Astre de lever en prester, & qu'il falloit bien qu'il fût dans une grande élévation, puisque les rayons de sa gloire s'estendoient jusques dans son Pays & s'y faisoient voir avec admiration. Il dit en parlant de ses presens, qu'il sca-voit bien que c'estoit tres-pen de chose : mais qu'on ne pouvoit rien presenter à un si grand Empereur qui fust digne de luy; qu'une chambre pleine de Diamans seroit encore au dessous de sa grandeur, & qu'ainsi il ne fa-

*loit pas regarder la qualité de  
ses presens , ny la quantité ;  
mais l'impression qu'ils porteroient  
de son hommage , & de ses pro-  
fonds respects.*

Le jour qu'il eut Audience  
du Roy, il rendit visite à Mrs  
les Ministres, & leur parla à  
chacun d'une manière dif-  
ferente selon la qualité de leur  
Ministère, & comme le mi-  
nistère de la Mer luy est le  
plus connu, à cause que les de-  
melez qu'on a avec le Roy de  
Maroc, ne regardent que des  
affaires de Mer, il dit à M. de  
Pont-Chartrain *que sa repu-*

Z iiij

272 **MERCURE**

*tation estoit connue en son Pays,*  
*Et que toutes les Nations qui*  
*avoient affaire à luy, se louoient*  
*de ses manieres honnestes.*  
Il me reste encore beaucoup  
de choses à vous apprendre,  
touchant ce que cet Ambaf-  
sadeur a dit dans les lieux les  
plus considerables de Paris,  
où il a esté conduit, & je les  
reserve pour le mois prochain.  
Vous ne devez point douter  
de la verité de tout ce que je  
viens de rapporter ; puisque je  
le tiens de M. Petits de la  
Croix, Secretaire Interprete  
du Roy aux Langues Orienta-

les. Il a esté envoyé en Orient avec pension de S. M. pendant dix années, & il y a appris les Langues Arabesque, Turquesque, Persienne & autres. Estant de retour en 1681. il mit en Arabe le Traité de Paix des Ambassadeurs de Maroc, & le Roy le fit son Secrétaire Interprete aux Langues Arabesque, Turquesque, & Persienne par un Brevet de 1682. après quoy il fut envoyé à Maroc en qualité de Secrétaire de l'Ambassade de M. le Baron de S. Amand, & il harangua en Arabe le Roy de Ma-

## 274 MERCURE

roc en trois occasions différentes. En 1683. il fut envoyé à Alger sur les Vaisseaux du Roy, avec M. Duquesne, quand il retira cinq cens cinquante Esclaves François, & il y servit de Secrétaire Interpreter. En 1684. il alla avec M. le Mareschal de Tourville à Alger, où il servit encore d'Interpreter en la negotiation de la Paix avec Mezmorto. Il traduisit le Traité de François en Turc, & le lut en plein Divan à Alger. Il accompagna l'Ambassadeur d'Alger à la Cour, & inter-

preta la Harangue , qui fut trouvée si belle qu'elle a esté imprimée dans toutes les Cours d'Europe. Il accompagna aussi cet Ambassadeur à Alger , & en ramena un autre qui offrit au Roy des Chevaux en present , avec des habits de Chasse. En 1685. il fut envoyé avec M. le Maréchal d'Estrées à Tripoli de Barbarie , où il servit d'Interprete à la negotiation de la Paix. Il mit le Traité en Turc , & le leut en plein Divan. Par ce Traité les Tripolins s'obligèrent à payer six cens mille

## 276 MERCURE

livres , pour le dédommagement de nostre Armement. Ils en payerent la plus grande partie comptant , & rendirent tous les Esclaves François , & autres pris sous le Pavillon de France. Il alla faire la mesme chose à Soussa , puis à Monaster , & ensuite à Tunis. En 1687. il alla encore à Alger avec M. le Duc de Mortemar. En 1688. il alla à Tanger pour declarer la guerre au Roy de Maroc , en cas de refus sur la restitution des esclaves ; & en 1689. il alla à Alger avec M. le Maréchal

d'Estrées, lors qu'il ruina la Ville d'Alger par les bombes, En 1690. il servit d'Interprete à un Ambassadeur d'Alger qui vint à la Cour, & il mit le Traité de Paix en Turc. En 1691. il mit en Turc un autre Traité de Paix avec Alger. En la mesme année le Roy l'honora de la survivance de son Pere à la charge ancienne de Secrétaire Interprete du Roy aux Langues Arabesque, & Turquesque. Il en presta le serment, & fut receu par M. le Chancelier. En 1692. le Roy l'honora d'une charge, & chai-



## 278 MERCURE

re de Lecteur, & Professeur  
au College Royal en Langue  
Arabesque, dont il presta ser-  
ment entre les mains de Mr.  
le Cardinal de Bouillon. En  
1693. il mit en Arabe le Traité  
de Paix avec Maroc porté par  
M. de S. Olon, Ambassadeur  
de France vers ce Prince. En  
1694. il fut honoré par M. l'A-  
miral de France de la commis-  
sion d'Interprete de l'Amirau-  
té de France pour toutes les  
Langues Orientales, En 1695.  
il servit de Secrétaire Inter-  
prete à l'Ambassadeur d'Alger  
Soliman, En 1696. il eut le mê-

me honneur avec le même qui vint une seconde fois. En 1697. il servit de Secrétaire Interpreter à l'Ambassadeur de Tripoli qui vint à la Cour ; & en cette dernière Ambassade, il a esté envoyé à Brest au devant de l'Ambassadeur de Maroc, & il luy sert d'Interpreter dans ses Discours & affaires auprès de Sa Majesté, dequoy il s'est rousjours acquité avec un applaudissement general, & à la satisfaction de Sa Majesté, de Mrs les Ministres, & du Public.

M. le Marquis de la Va-

## 280 **MERCURE**

renne, Lieutenant de Roy de la Province d'Anjou, & Gouverneur de la Fleche, estant mort depuis peu, S<sup>r</sup> M. a donné sa Lieutenance de Roy à son Fils, quoy qu'il n'eust encore que onze jours. Cela s'est fait en consideration de M. le Comte de Tessé, dont ce Marquis avoit épousé sa Fille.

M<sup>re</sup> Antoine des Rioux, Conseiller au Parlement de Dombes, Seigneur de Mesfini dans cette Souveraineté, vient d'épouser Elizabeth de Malezieu, Fille de M<sup>re</sup> Nicolas

colas de Malezieu Chancelier de Dombes, & de Françoise Faudel, Gouvernante des Enfans de Monsieur le Duc du Maine. Le Roy, Monseigneur, & tous les Princes ont fait l'honneur aux Mariez de signer leur Contract. Monsieur le Duc du Maine voulant donner à la posterité un témoignage éclatant de l'estime qu'il fait de la personne & des services de son Chancelier, a fait à Mademoiselle de Malezieu sa Fille un present de Souverain. Il a érigé par Lettres Patentes, la Ter-

*Février. 1699.*

Aa

re de Messini en Comté, & a donné à la branche de Messini qui descendra de cette Demoiselle, le Privilege d'annoblir à perpétuité par les Femmes. Madame la Duchesse du Maine luy a fait un magnifique present de pierreries. Cette jeune Mariée est belle & bien faite, & ceux qui la connoissent luy souhaitent avec justice toute sorte de bonheur.

M. de S. Mars, Capitaine de Dragons dans le Colonel General, & dont le frere aîné fut tué à Nervinde, Colonel du

même Regiment, est prest d'épouser la Fille de M. des Granges, M<sup>re</sup> des Ceremonies de France, & qui n'est pas moins connu par les manieres honnestes, & obligeantes que par les Charges, & par les emplois. Mademoiselle des Granges est encore fort jeûne, & pour estre un grand modele de vertu elle n'a qu'à se proposer l'exemple de Madame sa Mere. M. de S. Mars est fils unique de M. de S. Mars, cy-devant Gouverneur de la Citadelle de Pignerol, & des Isles de Sainte Marguerite & de

A ij

## 284 MERCURE

S. Honorat, & presentement  
Gouverneur de la Bastille. Il  
a servy le Roy avec beaucoup  
de zele, & de fidelité dans les  
emplois de confiance.

La Cour s'est fort divertie à  
Marly pendant les trois der-  
niers Voyages qu'elle y a faits  
ce Carnaval. Les divertisse-  
mens y ont toujours esté en  
augmentant, & fort magnifi-  
ques, quoy qu'en particulier,  
sans qu'il ait esté permis à  
personne de s'y trouver, de  
sorte que ceux qui estoient  
nommez ont seuls été specta-  
teurs, & acteurs. Mais on ne

peut rien faire que de tres-eclatant à la Cour de France, lorstmême qu'on se propose de ne faire qu'une dépense modérée. Il y a eu pendant les trois jours qu'a duré chaque voyage, plusieurs Mascarades chaque jour, qui toutes avoient un nom & un sujet. Ainsi elles pouvoient passer pour de petites Comedies tres-ingenieuses & représentées seulement par des actions & par des pas. Il y en a eu de toutes sortes de caracteres, & ce divertissement a esté complet puis qu'outre ces Mascarades,

A a iij



## 286 MERCURE

il y a eu bal tous les jours, & que rien n'a manqué de tout ce qui peut plaire aux yeux, flatter l'oreille, & satisfaire le goût.

Mardy 24. de ce Mois, S. A. R. Monsieur donna à souper à Monseigneur le Dauphin. Il y eut grand Jeu ensuite, & après le Jeu, grand Bal. Il y avoit des Violons, & des Haut-bois dans la Galerie, & dans les deux premieres pieces du grand Appartement de Monsieur. On y servit une grande Collation entre minuit & une heu-

## GALANT. 287

re, & on y vit plus de trois mille Masques. Il doit y avoir Lundy à Versailles un grand Bal, où les Dames seront parées.

Le mot de l'Enigme du mois passé estoit *le Busc*.

Ceux qui l'ont trouvé sont, Ideline Avocat, Gaspary de l'Isle Notre-Dame, l'Abbé Gautier, Preaudeau Avocat au Conseil, Pontus Commis aux Fontaines Royales, la Tronche de Rouen, le petit Nouette & le petit Girard de la rue du Mouton, Pierre Tartarin Imprimeur, Golet

## 288 MERCURE

de la Poste d'Orleans, Bonard,  
de l'Evêché d'Angoulesme,  
Garnier Libraire à Rennes,  
Deé Thomas, Bardet du  
Plessis Chirurgien de l'Hos-  
pital du Mans, de la Chine  
de la rue Dauphine, de la  
Côte, Pinot de Troyes, Ta-  
miriste de la rue de la Ceri-  
faye, Melles Javote Ogier du  
coin de la rue de Richelieu,  
Jordanis, Picot, de la Porte,  
Rousseau de l'Isle Nostre-Da-  
me, du Verger de Bersuire,  
Loillon de Guinemont, Ti-  
quet, les Amans desolez de la  
rue Cassette, les deux Aima-  
bles

# **GALANT.** 289

bles Sœurs , la brune & la blonde de la rue S. Jean de Beauvais , la plus charmante , & indifferente brune de la rue S. Jacques , Lamy Content de Versailles , le Compere & son aimable Comere du coin de la rue de la Harpe , les deux aimables Brunes du quartier S. Landry , & les deux Mignonnes du Parvis , la jeune & charmante brune de l'image S. Loüis quartier des Sciences , sa bonne Amie du Fauxbourg S. Germain , & son petit Voisin , la Nimphe replette , la spirituelle cour-

*Février. 1699.* B b

# 290 MERCURE

noisie , la blonde le Noir ,  
Galant Mathematicien à  
toilette de sa Comtesse , &  
Nimphe à la chevelure noire.

L'Enigme nouvelle que  
vous envoye merite l'atten-  
tion de vos Amies.

## ENIGME.

*Tous les matins dans la maison  
Je me promene en compagnie ,  
Tout autre passe temps ensui-  
on me dénie.*

*Ceux qui m'ont promené quel-  
quefois sans raison ,  
A me tenir caché tout le jour m'  
contraignent.*

*Ce qui console ma prison ,*

21

G

ez

ar

ne

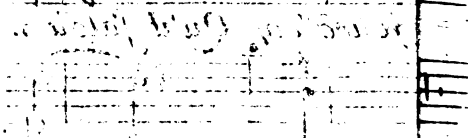
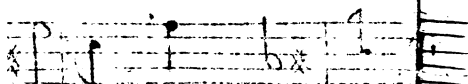
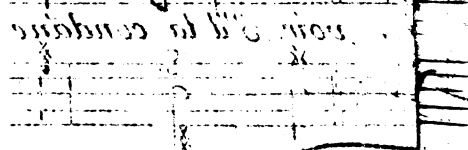
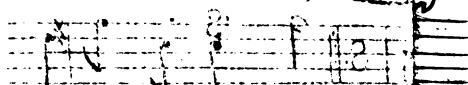
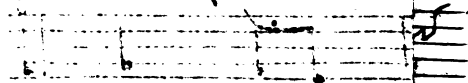
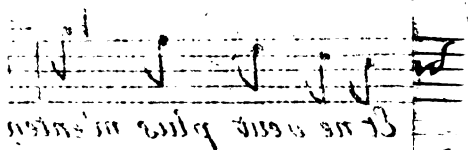
ere

out

u'il

que

luis



## GALANT. 291

*C'est que les chiens, les chats &  
les enfans me craignent.*

Les paroles que vous allez  
lire, ont esté mises en air par  
un fort habile Musicien.

### AIR NOUVEAU.

*L'ingrate Iris me fait, & ne  
veut plus m'entendre,*

*Elle feint d'écouter un severe  
devoir;*

*S'il la condamne à m'oster tout  
espoir,*

*N'estoit-ce qu'aujourd'huy qu'il  
falloit me l'apprendre.*

Depuis vingt-deux ans que  
je vous écris, je ne me suis

B b ij



## 292 **MERCURE**

point encore trouvé si accablé par l'abondance de la matière que je le suis aujourd'hui. Il m'en reste dequoy remplir encore deux lettres entieres ; ainsi vous devez me pardonner si je ne. vous entretiens point encore ce mois - cy de tout ce que je vous ai promis dans mes deux precedentes, & dont je ne vous ay encore parlé que d'une partie.

*A Paris ce 28. Février 1699.*

# TABLE.

**P**

*Relude.*

*Lettre sur la cause de la chute  
des corps pesans. 9*

*Entrée de M. l'Archevesque de  
Bordeaux à Bordeaux. 31*

*Réponse à une question sérieuse.  
42*

*Morts. 55*

*Le Port de Cete est mis dans sa  
derniere perfection. 64.*

*Reception faite à Besançon à M.  
le Prince de Conty. 69*

*Recherche curieuse. 77*

*Ballade. 102*

*Rondeaux. 106*

*Demandes faites par les Non-*

# TABLE.

|                                                                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>veaux Convertis de Chalais<br/>en Saintonge.</i>                                                                        | 113 |
| <i>Histoire.</i>                                                                                                           | 114 |
| <i>M. l'Abbé Bombes est pourveu<br/>d'un Canoncat de Nostre-Da-<br/>me.</i>                                                | 141 |
| <i>Regale donné par M. le Comte<br/>de Marfan.</i>                                                                         | 143 |
| <i>Mariage.</i>                                                                                                            | 147 |
| <i>Nouvelle Methode pour écrire<br/>secretement &amp; pour traduire<br/>en François toutes les lettres<br/>estrangees.</i> | 149 |
| <i>Mort de M. le Prince Electoral<br/>de Baviere.</i>                                                                      | 150 |
| <i>Lettre de Madame la Comtesse<br/>Dannoy.</i>                                                                            | 151 |

# TABLE.

|                                                                                                                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Mort de M. Devisé.</i>                                                                                                                                                                           | 157 |
| <i>Divertissement du Carnaval.</i>                                                                                                                                                                  | 196 |
| <i>Baptême.</i>                                                                                                                                                                                     | 199 |
| <i>Serment presté par M. Mansart<br/>à la Chambre des Comptes, &amp;<br/>sa reception à l'Académie de<br/>Peinture &amp; de Sculpture.</i>                                                          | 199 |
| <i>Chasse.</i>                                                                                                                                                                                      | 213 |
| <i>Journal concernant tout ce qui<br/>s'est passé touchant l'Ambassa-<br/>deur de Maroc depuis son ar-<br/>rivée en France, &amp; le détail<br/>de la premiere Audience qu'il<br/>a eue du Roy.</i> | 215 |
| <i>Lieutenance de Roy donnée par<br/>S. M.</i>                                                                                                                                                      | 279 |
| <i>Mariage.</i>                                                                                                                                                                                     | 280 |

## TABLE.

|                                              |     |
|----------------------------------------------|-----|
| <i>Suite des divertissemens du Carnaval.</i> | 284 |
| <i>Article des Enigmes.</i>                  | 287 |

Avis pour placer les Figures  
L'air qui commence par *Si-  
toft que la cruelle eut vû naistre  
ma flamme* , doit regarder la  
page 149.

L'air qui commence par  
*l'Ingrate Iris* , doit regarder la  
page 291.



**C A T A L O G U E D E S L I V R E S**

*Nouveaux qui se vendent chez MICHEL  
B R U N E T, au Palais, à l'enseigne du Mer-  
cure Galant. 1699.*

- L'**Honneste homme & le Scelerat, 12. 1. l. 16. f.  
Les Sœurs Rivales, Histoire galante, 12. 1. l. 16. f.  
Conversations sur l'excellence du beau sexe,  
dédiées aux Dames, 12. 2. vol. 3. l. 12. f.  
Les differens Caractères des femmes du Siecle,  
avec la description de l'amour propre, 12. 1. l. 16. f.  
L'Idée ou le Caractere de l'honnête homme,  
dédié au Roy, 12. 1. l. 16. f.  
La Promenade de Versailles, ou Celanire, Nou-  
velle historique, par Mlle Scudery, 12. 1. l. 16. f.  
La Vie du Tasse, 12. 1. l. 16. f.  
Extrait de Platon, 12. 1. l. 5. f.  
Granicus, ou l'Île Galante, Nouvelle histo-  
rique, 12. 1. l. 16. f.  
Les Poësies de Malherbe, avec les observations  
de Ménage, nouvelle édition, 12. 3. l.  
Les plus belles Lettres Françoises sur toutes  
Sortes de sujets, par Pierre Richelet, 12. 2. vol. 4. l. 10. f.  
Histoire des Princes illustres, 12. 1. l. 16. f.  
Pratique curieuse, ou les Oracles des Sibylles,  
pour se divertir en Compagnie, troisième édition  
augmentée d'une seconde Partie, sur de nouvel-  
les Questions, qui n'ont point encore paru, 12. 2. l.

- Les Chanſons de Mr de Coulange , 12. 2. vol. 4. l.
- Les Contes des Contes par Mademoiſ. de la Force , 12. 2. vol. 3. l. 12. f.
- Le Deſgoût du monde , par M... 12. 1. l. 16 f.
- Les Mémoires de Madame la Comteſſe D..... dans leſquels on verra , que très-ſouvent il y a beaucoup plus de malheur que de déreglement dans la conduite des femmes , 12. 2. vol. 3. 12. f.
- Les malades de belle humeur , ou Lettres diverſifiantes écrites de Chaudray , 12. 2. l.
- La Vie de Scaramouche , où ſont ſes bons mots, ſes Histoires plaiſantes & agreables, 12. 1. l. 16. f.
- Converſations nouvelles ſur divers ſujets , par Mademoiſelle Scudery , 2. vol. 4. l.
- La Reine de Luſitanie , 12. 3. vol. 4. 10. f.
- Syroés & Mirame, Histoire Perſane , 12. 2. vol. 3. l. 12. f.
- Les Mots à la mode , & des nouvelles façons de parler , avec des Obſervations ſur diverſes manieres de ſ'exprimer, par M. Cailler de l'Academie Françoisé, 12. 1. l. 16. f.
- Du bon & du mauvais Uſage dans les manieres de ſ'exprimer , des façons de parler Bourgeoiſes , & en quoy elles ſont différentes de celles de la Cour , ſuite des Mots à la mode, par le même , 12. 1. l. 16. f.
- Converſations Academiques , titées de l'Academie de M. l'Abbé Bourdelot , par le ſieur le Gallois , 12. 2. vol. 3. l.
- Le Comte d'Amboiſe , par Mademoiſelle Bernard , 12. 2. vol. 3. l.
- Lettres nouvelles & curieuſes de M. B. 12. 2. vol. 3. l. 12. f.
- Histoire de Hollande depuis la Trêve de 1609. où finit Grotius , juſqu'à nôtre temps , par Monſ.

**Fleur de la Neuville**, 12. 4. vol. 8. l.

**Histoire de la Monarchie Françoisé sous le Regue de LOUIS LE GRAND**, contenant ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis 1643. jusqu'à present, par M. de Corneille de l'Academie Françoisé, in 12. 3. vol. 5. l. 8. f.

**Les Memoires de M. de Saint-Evremon**, contenant diverses aventures qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand monde, in 12. 4. vol. 8. l.

**Les Contes & Fables de M. le Noble**, Ouvrage enrichi de Figures en taille-douces, 12. 2. vol. 4. l.

**Mylord Courtenay ou Histoire secrete des premieres Amours d'Elisabet d'Angleterre**, par M. le Noble, in 12. 1. l. 16. f.

**L'Histoire des Religions de tous les Royaumes du monde**, 12. 3. vol. 3. l. 12. f.

**L'Illustre Mousquetaire, Nouvelle Galante**, 12. 1. l. 5. f.

**La Vie de l'admirable Chevalier d'Industrie Dom Gusman d'Alfarache**, enrichi d'un grand nombre de figures en taille-douces, 12. 3. vol. 6. l.

**Histoire des Revolutions de Suede**, où l'on voit les changemens qui son arrivez dans ce Royaume, au sujet de la Religion & du Gouvernement, 12. 2. vol. 3. l. 12. f.

**Metamorphose d'Ovide en Vers**, par M. de Corneille de l'Academie Françoisé, avec les figures, 12. 3. vol. 9. l.

**Arlequiniana, ou les Bons Mots, les Histoires plaisantes & agreables**, recüeillies des Conversations d'Arlequin, 12. Seconde Edition augmentée, 1. l. 16. f.

————— **Tome 2. sous le titre de Livres sans Nom**, 12. 1. l. 16. f.



Les Paroles Remarquables , les bons Mots , &  
les Maximes des Orientaux , 12. 1. l. 16. f.

Le Duc de Guise , surnommé le Balafré ,  
12. 1. l. 16. f.

L'Ambassade de M. de Saint-Olon en Maroc ,  
enrichi de figures , 12. 1. l. 16. f.

La découverte des Mystères du Palais , où il est  
traité des Parties en general , des Intendans des  
Grandes Maisons , des Procureurs , Avocats , No-  
taires & Huissiers , 12. 1. l. 10. f.

Histoire de France , depuis Pharamond jusqu'à  
present. 12. 10. vol. 18. l.

Portraits Serieux , Galands & Critiques ,  
12. 1. l. 16. f.

Memoires de M. d'Angoulesme , 12. 1. l.  
10. f.

*Traduction de M. de Martignac.*

Les Oeuvres de Virgile , latin-françois , 12.  
3. vol. 6. l.

Les Oeuvres d'Horace , 12. 2. vol. 4. l.

Les Satyres de Juvenal & de Perse , 12. 2. l.  
10. f.

*De M. Felibien*

Entretiens sur les Vies & les Ouvrages des plus  
excellens Peintres , Anciens & Modernes , 4. 2.  
vol. 12. l.

Recueil Historique de la Vie & des Ouvra-  
ges des plus celebres Architectes , 4. 3. l. 10. f.

Description des Peintures faites pour le Roy ,  
avec une Description sommaire du Chateau de  
Versailles , 12. 2. l.

Dictionnaire des Arts & Sciences , ou Principes  
de l'Architecture , avec figures , 4. 12. l.

*Oeuvres d'Ettmuller.*

Pratique generale de la Medecine de tout le

corps humain , 8. 2. vol. 6. l.

Pratique Speciale du même Auteur , sur les maladies propres des hommes , des femmes , & des petits enfans , avec des Dissertations du même Auteur sur l'épilepsie , l'ivresse , le mal Hypochondriaque , la douleur Hypochondriaque , la copulence , & la morsure de la Vipere , 8. 3. l.

Les Instituts de Medecine , 8. 3. l.

La nouvelle Chirurgie Medecinale & Raisonnée ; avec une Dissertation sur l'infusion des liqueurs dans les vaisseaux , 12. 1. l. 10. f.

La Pharmacopée Raisonnée de Schroder , commentée par Ettmuller. 8. 2. vol. 7. l.

Methode de consulter & de prescrire les formules de Medecine , 8. 3.

*Ouvrages de M. l'Abbè Goussault , Conseiller au Parlement.*

Le Portrait de l'honneste Homme , 12. 1. l. 10. f.

————De l'honneste Femme , 12. 1. l. 10. f.

Les Conseils d'un Pere à ses Enfans sur les divers états de la vie , 12. 1. l. 10. f.

*Oeuvres de M. de Fontenelle , de l'Academie Françoise , nouvellemens rimprimées & augmentées.*

Nouveaux Dialogues des Morts , 12. 2. vol. 3. l. 12. f.

Jugement de Pluton sur les deux Parties des nouveaux Dialogues des Morts , in 12. 1. l. 16. f.

Entretien sur la pluralité des Mondes , in 12. 1. l. 16. f.

Histoire des Oracles , in 12. 1. l. 16. f.

Poësies Pastorales , avec un Traité de la Nature , de l'Eglogue , & une Digression sur les Anciens & les Modernes , augmentées d'un Recueil

- de Poësies diverses & galantes , in 12. 2. l.
- Lettres Galantes de M. le Chevalier d'Her...  
in 12. 2. l. 5. f.
- De Mademoiselle de la Force.*
- Histoire secrete de la Maison de Bourgogne ,  
12. 2. vol. 3. l. 12. f.
- Histoire de Marguerite de Valois , Reine de  
Navarre , sœur de François Premier , 12. 2. vol.  
3. l. 12. f.
- Gustave Vasa , 12. 2. vol. 3. l. 12. f.
- Liures d'Assortimens,*
- Les Oeuvres de Moliere , 12. 8. vol. 15. l.
- \_\_\_\_\_ de Racine , nouvelle édition , 12. 2.  
vol. 6. l.
- \_\_\_\_\_ de Corneille , 12. 10. vol. 20. l.
- \_\_\_\_\_ de Scarron , 12. 10. vol. 15. l.
- L'Arithmeticien Familier , enseignant la maniere  
d'apprendre sans Maistre l'Arithmetique en sa per-  
fection , 12. 1. l. 16. f.
- Nouvelle Methode du Blason , du Pere Menes-  
trier , enrichi de figures , 12. 2. l. 10. f.
- Les Satyres de Perse , avec des Remarques de  
M. le President de Silvecane , 12. Latin-Fran-  
çois. 1. l. 10. f.
- Journal du Voyage de Siam , de M. l'Abbé de  
Choisy , 12. 1. l. 10. f.
- L'Arioste Moderne , ou Roland le Furieux , 12.  
4. vol. 6. l.
- Histoire de la feuë Reine d'Angleterre , 8.  
2. l. 10. f.
- Oeuvres de Voiture , 12. 2. vol. 3. l.
- Memoires de la Reine Marguerite , 12. 1. l. 10. f.
- Histoire du Gouvernement de Venise , de M.  
Amelot de la Houssaye , 8. 2. vol. 5. l.
- On trouve chez le même Libraire , toutes les  
nouveauz qui s'impriment à Paris. 1699.*









me

Prville



